



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Langues officielles

Rapport annuel

2009-2010

Volume 1

Programmes d'appui
aux langues officielles





© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010

ISBN 978-1-100-51742-1

N° de catalogue CH10-2010-1

Message du ministre

La dualité linguistique canadienne est source d'avantages économiques, sociaux et culturels pour tous les Canadiens. Le français et l'anglais sont les langues de notre visage international et de notre dialogue national. Elles permettent à tous les citoyens de participer à la société et elles nous lient au monde. Nos langues officielles sont un élément fondamental de notre réalité et de notre identité.

C'est pourquoi le gouvernement du Canada œuvre à accroître le dynamisme des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à permettre à tous les Canadiens de profiter pleinement des avantages procurés par nos langues officielles. En tant que ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, j'ai continué de veiller, en 2009-2010, à ce que l'ensemble des ministères et organismes de notre gouvernement fasse preuve de leadership dans ce domaine.

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 ont été sans contredit l'événement phare de cette période. En février et en mars, le regard de plus de trois milliards de personnes s'est tourné vers le Canada et des millions de Canadiens ont ressenti l'enthousiasme des Jeux. Notre gouvernement a investi de façon inégalée pour que ces Jeux soient les plus bilingues de l'histoire.

L'année 2009-2010 a également donné lieu à plusieurs réalisations en matière de langues officielles grâce à la mise en œuvre de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*. Notre gouvernement a notamment conclu avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) un protocole d'entente en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde.



Par ailleurs, notre gouvernement a mis en œuvre le Programme d'appui aux droits linguistiques, qui vise l'avancement et la précision des droits linguistiques constitutionnels.

Le 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* nous a donné maintes occasions de souligner l'importance de cette loi dans le paysage linguistique canadien. En présentant les réalisations des Programmes d'appui aux langues officielles et des institutions fédérales désignées pour 2009-2010, ce rapport annuel témoigne de l'engagement de notre gouvernement à faire preuve de leadership dans la promotion de l'anglais et du français partout au pays.

L'honorable James Moore, C.P., député



Table des matières

Introduction	2
Les Programmes d'appui aux langues officielles	2
Volume 1 : Programmes d'appui aux langues officielles	2
Volume 2 : Réalisations des institutions fédérales désignées – Mise en oeuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	3
40^e anniversaire de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	4
Programme Développement des communautés de langue officielle	7
Volet Vie communautaire	7
Collaboration avec le secteur communautaire	7
Fonds de développement culturel	13
Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité	14
Volet Éducation dans la langue de la minorité	15
Collaboration intergouvernementale	15
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	19
Programme Mise en valeur des langues officielles	20
Volet Promotion de la dualité linguistique	20
Appréciation et rapprochement	20
Capacité bilingue	22
Volet Apprentissage de la langue seconde	22
Collaboration intergouvernementale	22
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	24
Autres activités de financement	25
Programme d'appui aux droits linguistiques	25
Jeunesse Canada au travail	26
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique	27
Autres interventions visant à atteindre les objectifs des programmes	28
Coordination de l'engagement fédéral	28
Recherche	32
Gestion des programmes	34
Annexes	
Annexe 1 : Répartition des dépenses par province et territoire, 2009-2010	36
Annexe 2 : Répartition des dépenses selon les volets de programme, 2009-2010	37
Annexe 3 : Dépenses en éducation, 2009-2010	38
Annexe 4 : Données sur les effectifs	39
Annexe 5 : Programmes d'appui aux langues officielles - Résultats visés et volets de programme	40

LES PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES

Conformément à la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, l'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, dépose un rapport annuel au Parlement sur les questions relevant de sa mission en matière de langues officielles.

Le Rapport annuel 2009-2010 sur les langues officielles comprend deux volumes. Le premier est consacré aux réalisations des Programmes d'appui aux langues officielles (PALO) du ministère du Patrimoine canadien et le second présente les réalisations des institutions fédérales désignées, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Volume 1 : Programmes d'appui aux langues officielles

Activité la plus importante du gouvernement fédéral en matière de promotion des langues officielles dans la société canadienne, les PALO bénéficient d'un budget d'environ 350 millions de dollars par année. Leur portée tient non seulement des montants investis, mais également de leurs liens directs avec les obligations constitutionnelles et quasi constitutionnelles énoncées dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Loi sur les langues officielles* (LLO). La structure même des PALO reflète le double engagement de la LLO, soit le développement et l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, et la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. La Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles gère les différents volets et sous-volets des PALO en collaboration avec les bureaux régionaux du Ministère, ainsi qu'avec toutes les provinces et tous les territoires, 32 institutions fédérales désignées et 552 organismes communautaires.

Le programme Développement des communautés de langue officielle comporte trois volets. Le premier, Vie communautaire, vise l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et l'amélioration

de leur capacité à vivre dans leur propre langue et à participer pleinement à la société canadienne. Des collaborations tant au niveau communautaire qu'intergouvernemental permettent de soutenir le développement de ces communautés. Le second volet, Éducation dans la langue de la minorité, vise à assurer aux membres des communautés de langue officielle un accès accru à un système d'éducation de qualité, dans leur langue et dans leur milieu. Pour l'atteinte de ses objectifs, le volet mise sur le développement et le soutien des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et sur l'enrichissement de la vie culturelle des élèves. Enfin, le volet Appui aux droits linguistiques soutient les sous-volets Modes alternatifs de résolutions de conflits (MARC) et Recours judiciaires (RJ). Les MARC visent à résoudre les conflits hors cour alors que les RJ visent l'avancement et la clarification des droits linguistiques constitutionnels lorsqu'il s'agit de causes types et que le recours à un processus de résolution de conflits a échoué.

Pour sa part, le programme Mise en valeur des langues officielles se compose de trois volets. Promotion de la dualité linguistique vise l'augmentation de la proportion de Canadiens qui comprennent et apprécient pleinement les bénéfices réels qui découlent de la dualité linguistique, tout en faisant la promotion de la pleine reconnaissance du français et de l'anglais dans la société canadienne. Le volet Apprentissage de la langue seconde a pour objectif d'assurer qu'un nombre toujours croissant de Canadiens ont une connaissance pratique des deux langues officielles. Dans ce but, le Ministère contribue au soutien, à l'encadrement et au développement des programmes d'enseignement de la langue seconde, ainsi qu'à la formation et au perfectionnement des enseignants dans ce domaine, et ce, dans toutes les provinces et tous les territoires. Enfin, le volet Appui aux droits linguistiques vise à promouvoir la connaissance des droits linguistiques par l'éducation publique.

Outre ses activités de subventions et de contributions, Patrimoine canadien investit des ressources dans le domaine de la recherche. Les enquêtes statistiques et les recherches ponctuelles permettent d'obtenir des données pertinentes et de consolider les différentes bases de données.

L'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* confère également au Ministère le mandat de coordonner la mise en œuvre, par les institutions fédérales, de l'engagement du gouvernement du Canada.

Volume 2 : Réalisations des institutions fédérales désignées – Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Le second volume du Rapport annuel sur les langues officielles recense les résultats atteints par les institutions fédérales désignées en vertu du Cadre de responsabilisation de 1994 pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 (Partie VII) de la *Loi sur les langues officielles*. L'article 41 reflète l'engagement de tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral à favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne. Pour sa part, l'article 42 confie au ministre du Patrimoine canadien le mandat d'encourager une approche coordonnée de l'engagement fédéral au sein des ministères et organismes désignés.

Dans son ensemble, le Rapport annuel sur les langues officielles de Patrimoine canadien permet d'établir un bilan clair des activités et initiatives du Ministère visant à respecter les obligations constitutionnelles et législatives du gouvernement fédéral relatives aux langues officielles.

EN BREF – LES LANGUES OFFICIELLES AU CANADA

Provinces/territoires	Population de langue française et anglaise	Population totale par province
Terre-Neuve et Labrador		500 610
Français	1 935 (0,4 %)	
Anglais	497 913 (99,5 %)	
Ile-du-Prince-Édouard		134 205
Français	5 130 (3,8 %)	
Anglais	129 033 (96,1 %)	
Nouvelle-Écosse		903 090
Français	32 225 (3,6%)	
Anglais	869 563 (96,1%)	

Provinces/territoires	Population de langue française et anglaise	Population totale par province
Nouveau-Brunswick		719 650
Français	235 130 (32,7 %)	
Anglais	483 843 (67,2 %)	
Québec		7 435 900
Français	6 373 226 (85,7 %)	
Anglais	994 725 (13,4 %)	
Ontario		12 028 895
Français	537 595 (4,5 %)	
Anglais	11 230 380 (93,4 %)	
Nunavut		29 325
Français	425 (1,4 %)	
Anglais	26 610 (90,7 %)	
Manitoba		1 133 515
Français	43 120 (3,8 %)	
Anglais	1 080 228 (95,3 %)	
Saskatchewan		953 850
Français	14 850 (1,6 %)	
Anglais	935 868 (98,1 %)	
Alberta		3 256 355
Français	62 790 (1,9 %)	
Anglais	3 154 380 (96,9 %)	
Colombie-Britannique		4 074 385
Français	61 735 (1,5 %)	
Anglais	3 891 890 (95,5 %)	
Yukon		30 195
Français	1 185 (3,9 %)	
Anglais	28 890 (95,7 %)	
Territoires du Nord-Ouest		41 055
Français	1 005 (2,4 %)	
Anglais	39 725 (96,8 %)	
Population totale de langue française		7 370 350 (23,6 %)
Population totale de langue anglaise		23 363 053 (74,8 %)

Note : Les données proviennent du Recensement de la population de 2006 de Statistique Canada. Il s'agit des données de la première langue officielle parlée des Canadiens.

40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*

L'année 2009 a marqué le 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Cet anniversaire a été le moment non seulement de célébrer cette loi qui est au cœur de l'identité canadienne, mais également de faire le bilan des réalisations qu'elle a entraînées et d'évaluer son impact sur la présence du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Petite histoire d'une grande loi


Le système politique canadien a toujours reflété la coexistence des deux principales communautés linguistiques du pays. Toutefois, la *Loi constitutionnelle de 1867* limitait essentiellement cette reconnaissance à l'autorisation de l'emploi du français ou de l'anglais au Parlement du Canada et dans les chambres de la législature du Québec, ainsi que dans les tribunaux fédéraux et québécois.

En 1963, le premier ministre Lester B. Pearson est préoccupé par la situation du français et des francophones au pays, et par l'incapacité généralisée du gouvernement fédéral d'offrir des services en français. Les services de l'État sont généralement offerts en anglais – souvent même au Québec – et l'apprentissage du français langue seconde est peu répandu dans les établissements d'enseignement. Il met donc sur pied la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme

et le biculturalisme. Après sept ans de travail, la Commission conclut que le Canada traverse une crise majeure et que, pour la résoudre, il faut offrir aux deux principales communautés linguistiques de nouvelles façons de cohabiter.

C'est dans ce contexte que, en juillet 1969, la *Loi sur les langues officielles* est adoptée, accordant au français et à l'anglais le statut de langues officielles du Canada. Elle prévoit également la création d'un poste de commissaire aux langues officielles qui aura pour mandat de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation des grands objectifs de la *Loi*.

L'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, en 1982, donne une nouvelle portée à la notion de bilinguisme : non seulement les droits des Canadiens sont-ils enchâssés dans la Constitution canadienne, mais on y énonce le droit à l'éducation dans la langue de la minorité.



L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles célèbre le 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* en compagnie de Shelly Glover, secrétaire parlementaire pour les Langues officielles et députée de Saint-Boniface, Ottawa, le 8 septembre 2009.

En septembre 1988, la seconde *Loi sur les langues officielles* entre en vigueur et vient consolider l'égalité de statut du français et de l'anglais au sein des institutions fédérales et les droits qui en découlent. En plus d'offrir une assise législative à des politiques mises en œuvre depuis plusieurs années dans les institutions fédérales, la Partie VII de la nouvelle *Loi* énonce l'engagement fédéral à l'égard du développement des minorités de langue officielle ainsi que de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. En 2005, la *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais)* a été adoptée, renforçant l'engagement fédéral de 1988 énoncé à la Partie VII. L'engagement est maintenant assorti de l'obligation faite à toutes les institutions fédérales de prendre des mesures positives pour la mise en œuvre de la Partie VII et d'un droit de recours devant les tribunaux en cas de manquement allégué à cette Partie de la *Loi*.

Au cours des 40 dernières années, de nombreuses décisions des cours canadiennes relatives au français et à l'anglais ont également permis de clarifier et même de renforcer le statut du français et de l'anglais à travers le pays.

Un impact visible

Aujourd'hui, le Canada se définit en grande partie par ses deux langues officielles : le français et l'anglais font partie intégrante du mode de fonctionnement des institutions fédérales et de l'image du Canada. D'ailleurs, la perception qu'ont les Canadiens du bilinguisme a grandement évolué. Alors qu'en 1969, 56 % des Canadiens anglais étaient contre la dualité linguistique – jusqu'à 70 % dans l'ouest du pays –, un sondage CROP commandé par Radio-Canada en 2006 montrait que huit Canadiens sur dix se rallient maintenant au bilinguisme.

Le cadre législatif qui régit le bilinguisme officiel est un signe de la volonté des Canadiens francophones et anglophones de vivre ensemble et les a assurément aidés à mieux se comprendre et à s'enrichir mutuellement, solidifiant ainsi les bases de l'identité canadienne.

Depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, les communautés francophones de l'extérieur du Québec et la communauté anglophone du Québec se sont mobilisées afin d'offrir une voix concertée à leurs membres. Elles ont créé des regroupements qui sont devenus leur voix officielle du dialogue avec les institutions fédérales, provinciales et territoriales.

Ces communautés se sont battues pour obtenir le droit de gérer leurs écoles et pour offrir à leurs enfants un enseignement dans leur langue. Ces droits sont maintenant acquis et le gouvernement fédéral continue d'aider les provinces et les territoires dans ce domaine : de nouvelles écoles voient le jour et on continue à améliorer la qualité et l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

Cette collaboration fédérale-provinciale permet aujourd'hui à près de 107 000 jeunes anglophones et 142 000 jeunes francophones vivant en situation minoritaire d'étudier dans la langue officielle de leur choix; et 2,4 millions de jeunes Canadiens apprennent l'anglais ou le français langue seconde à l'école, dont plus de 300 000 en immersion française. C'est là un outil essentiel au dynamisme des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

L'accès aux soins de santé dans la langue officielle de son choix est également une priorité pour les communautés en situation minoritaire. Le gouvernement fédéral investit des sommes importantes dans le Consortium national de formation en santé et dans le Programme de contribution pour la santé à l'intention des communautés.

Par ailleurs, afin d'assurer la vitalité culturelle des communautés, celles-ci doivent avoir accès à des œuvres et à des manifestations artistiques dans leur propre langue. Radios communautaires, lieux de diffusion, promotion des artistes locaux, soutien aux événements culturels : le gouvernement appuie le développement culturel des communautés de langue officielle en situation minoritaire, leur permettant d'échanger, de s'épanouir et de rayonner partout au pays.

Pour les communautés, l'impact de la *Loi sur les langues officielles* est donc clair : elles peuvent compter sur un cadre législatif et des engagements importants de la part du gouvernement du Canada qui non seulement les soutiennent dans leur développement, mais leur permettent d'occuper la place qui leur revient dans la société canadienne.

Célébrations du 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*

Le 8 septembre 2009, afin de lancer les célébrations entourant les 40 ans de la *Loi sur les langues officielles*, l'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues

officielles, au nom du gouvernement du Canada, a réuni sur la Colline du Parlement des représentants de communautés de langue officielle et de groupes communautaires, des parlementaires intéressés à la promotion des langues officielles et des personnalités qui ont marqué les 40 dernières années. L'événement se voulait une occasion de souligner la longévité de la *Loi*, ainsi que les progrès accomplis pour promouvoir et soutenir nos deux langues officielles.

Dans la foulée des célébrations, un colloque intitulé « 40 ans de langues officielles au Canada : Notre histoire et l'avenir » s'est tenu à Ottawa, les 9 et 10 septembre 2009. Cet événement était organisé par le Commissariat aux langues officielles, l'Association des études canadiennes, Patrimoine canadien et le Conseil du Réseau des champions des langues officielles. En plus de souligner les 40 ans de la *Loi sur les langues officielles*, le colloque avait pour objectifs de faire état des succès et défis et d'examiner les perspectives d'avenir.

Enfin, de septembre 2009 à mars 2010, Bibliothèque et Archives Canada à Ottawa a présenté *Déjà vu : 40 ans de langue et de rire en caricatures politiques*, une exposition illustrant avec humour les événements marquants et les débats politiques passionnés qui ont façonné notre relation avec les langues officielles depuis 1969. Une version réduite de cette exposition a continué à voyager à travers le pays jusqu'en octobre 2010.





Programme Développement des communautés de langue officielle

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire comptent près de deux millions de personnes à travers tout le pays. Patrimoine canadien, par le biais des Programmes d'appui aux langues officielles, contribue au développement et à l'épanouissement de ces communautés. En 2009-2010, le Ministère a investi plus de 232 millions de dollars dans le programme Développement des communautés de langue officielle.

Volet Vie communautaire



Le volet Vie communautaire comprend cinq sous-volets, soit la Collaboration avec le secteur communautaire, la Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité, le Fonds de développement culturel, les Fonds stratégiques et Jeunesse Canada au travail (sous-volet traité à la section Autres activités de financement). En 2009-2010, Patrimoine canadien a investi plus de 61 millions de dollars dans ce volet.

Ces investissements ont permis de soutenir la création et l'amélioration d'activités et de services qui contribuent au développement à long terme des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Au nombre des initiatives financées, on compte plusieurs activités communautaires et culturelles offertes par les organismes du milieu, ainsi que des services relevant des gouvernements provinciaux et territoriaux dans des secteurs clés : justice, santé, culture, développement économique et services municipaux. Patrimoine canadien offre également son appui aux institutions fédérales dans leurs efforts pour établir des partenariats durables avec les communautés.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE

Depuis plus de 30 ans, le gouvernement du Canada collabore étroitement avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, soit les francophones à l'extérieur du

Québec et les anglophones au Québec. Par le biais de subventions et de contributions au secteur communautaire, Patrimoine canadien soutient près de 400 organismes de partout au pays dans leurs efforts pour mettre sur pied et animer des espaces de vie dans leur langue. En 2009-2010, le Ministère a consacré plus de 39 millions de dollars à des initiatives d'organismes sans but lucratif qui œuvrent au développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Arts et culture, vie communautaire, éducation, jeunesse, sports et loisirs, économie, tourisme : tous des domaines dans lesquels Patrimoine canadien soutient les communautés qui veulent se doter d'infrastructures assurant leur vitalité. Ce soutien du Ministère et de ses partenaires fédéraux et provinciaux réaffirme leur engagement à promouvoir le développement des communautés.

Vie communautaire et animation

Patrimoine canadien a offert son soutien à l'Association franco-yukonnaise (AFY) qui souhaitait renforcer ses capacités organisationnelles afin de mieux répondre aux besoins de la communauté. L'AFY, organisme porte-parole de la communauté francophone du Yukon depuis plus de 25 ans, a ainsi pu compiler les résultats des consultations communautaires organisées au Yukon depuis 2002 et en consolider les principales conclusions. L'organisme a également révisé sa structure organisationnelle

VIE COMMUNAUTAIRE

1 Les résultats visés :

- Permettre l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle du Canada; améliorer leur capacité à vivre dans leur langue et à participer pleinement à la société canadienne.

2 Les moyens :

- Collaborer avec le secteur communautaire pour soutenir les initiatives et les infrastructures de développement communautaire;
- Collaborer avec les gouvernements afin d'améliorer l'offre de services dans la langue de la minorité;
- Établir des partenariats avec diverses institutions fédérales et les communautés de langue officielle en vue de soutenir leur développement;
- Soutenir la mise en œuvre de projets d'emploi pour les jeunes.

3 Les réalisations (exemples) :

- En Ontario, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) a développé les outils, processus et mécanismes nécessaires à l'évaluation et au renouvellement du Plan stratégique communautaire 2011-2014.
- À l'Île-du-Prince-Édouard, Jeunesse Acadienne a mis de l'avant un projet de formation, en collaboration avec le Collège Acadie Île-du-Prince-Édouard, afin de livrer le programme Leadership entrepreneurial communautaire.
- En Colombie Britannique, dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, la création de la Place de la Francophonie, du Salon agrotouristique et du Salon des communautés francophones a permis d'intensifier les activités communautaires et commerciales offertes aux parlants français par la communauté francophone de la province.
- Au Québec, le « Gaspesian Cultural Heritage Summit 2010 », qui s'est tenu le 6 mars 2010, a mené à l'élaboration d'un plan stratégique pour la promotion et la préservation de l'histoire et du patrimoine de la communauté d'expression anglaise de la région.

et administrative, afin de maximiser la cohérence et l'efficacité de sa gestion. Enfin, des sessions de formation ont permis aux employés et bénévoles de l'AFY d'acquérir des compétences et des connaissances dans certains domaines clés : rôles et responsabilités des administrateurs; gestion axée sur les résultats; gestion de projet; budgétisation et gestion financière.

La collectivité francophone de l'Ontario, dans toute sa diversité, a validé les extraits provenant de la démarche de renouvellement du Plan stratégique communautaire. Lors du forum communautaire de l'Ontario français, la collectivité s'est également dotée d'un plan d'action en fonction de six priorités, afin d'orienter le développement de la francophonie ontarienne dans les années à venir. L'évaluation et le renouvellement du Plan stratégique communautaire 2011-2014 permettront à

l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) ainsi qu'à l'ensemble des acteurs communautaires d'assurer leur développement à long terme et leur pérennité en tant que communauté. Le Plan stratégique servira également d'outil de référence au gouvernement fédéral et à ses partenaires, afin de permettre des interventions mieux ciblées et un appui plus concret envers le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

En 2009-2010, 12,5 millions de dollars ont été consacrés à des initiatives jeunesse. Ces initiatives ont favorisé chez les jeunes Canadiens l'utilisation de la langue seconde ou l'exposition à la langue seconde hors de l'école, et ont offert aux jeunes des communautés minoritaires l'occasion d'utiliser la langue de la minorité sur une base régulière dans le cadre d'activités diverses se déroulant hors du milieu scolaire. Le Fonds Initiatives jeunesse a permis le financement de projets rassembleurs et formateurs rejoignant les intérêts des jeunes (films, journaux, Web, etc.), des activités sportives et culturelles, des initiatives encourageant l'échange entre les francophones, francophiles et anglophones, et des projets favorisant l'engagement civique et la participation citoyenne. Ces initiatives ont également permis aux jeunes de développer certaines habiletés en leadership, communication et entrepreneuriat, ainsi que des connaissances sur la politique, les réalités des communautés de langue officielle et l'histoire du Canada français.

Les Fonds stratégiques ont également soutenu le Congrès jeunesse de l'Association de la presse francophone (APF) qui s'est déroulé à Ottawa, du 26 au 28 mars 2010. Cet événement rassembleur et mobilisateur visait à offrir aux participants une occasion unique d'échanger sur la relation unissant les journaux locaux et les jeunes de leur communauté. Cette première édition du Congrès jeunesse a permis à l'APF de réunir une cinquantaine de participants originaires de partout au Canada : étudiants, chercheurs, représentants d'organismes jeunesse, représentants de la Francophonie, membres de l'APF et jeunes

intéressés par les médias et le journalisme. L'APF a ainsi entamé des discussions autour de deux grands thèmes : le développement d'un lectorat jeunesse et le déploiement d'une relève professionnelle au sein de son réseau. Le Congrès jeunesse a donc permis une meilleure cohésion entre les médias communautaires, les médias étudiants et les établissements postsecondaires, contribuant ainsi au développement du réseau de la presse francophone en situation minoritaire.

Au Québec, le Committee for Anglophone Social Action (CASA), en collaboration avec le Quebec Anglophone Heritage Network (QAHN) et le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bonaventure, a organisé une conférence regroupant les intervenants communautaires clés de la Gaspésie. Le « Gaspesian Cultural Heritage Summit 2010 », qui s'est tenu le 6 mars 2010, a mené à l'élaboration d'un plan stratégique pour la promotion et la préservation de l'histoire et du patrimoine de la communauté d'expression anglaise de la région. Une centaine de personnes ont participé à la conférence, incluant des délégués culturels, des représentants des gouvernements fédéral et provincial, des directeurs d'agence, des artistes, et des directeurs de musées et de centres d'interprétation. L'une des résolutions adoptées dans le cadre de la conférence vise l'établissement du Gaspesian Cultural Heritage Committee qui serait composé de représentants des communautés anglophones, francophones et Mi'kmaq de la région de Gaspé, du CLD, de la MRC, du ministère de la Culture, des Communications et du Statut de la femme du Québec, et du ministère du Patrimoine canadien.



Pour sa part, la Fédération franco-ténoise a reçu du soutien pour la tenue du grand Forum multimédia. Plus grand rassemblement jeunesse du Nord, il a regroupé 36 participants des trois territoires autour d'ateliers et de tables rondes sur le thème des nouvelles technologies. Des professionnels ont permis aux jeunes de participer à des ateliers de *Stop Motion*, de design graphique, de cinéma, de jeux vidéo, de podcast et d'effets spéciaux. Le grand Forum multimédia fut une activité importante de réseautage et d'apprentissage, tout en stimulant le sentiment d'appartenance des jeunes de la Francophonie nordique.

En marge de la rencontre de programmation du Réseau des grands espaces (RGE) et de l'événement Contact Ouest, le Forum jeunesse sur la diffusion a permis de réunir des jeunes de 14 à 25 ans et 14 diffuseurs professionnels. Ceux-ci ont pu échanger sur les enjeux, les pratiques exemplaires, les pistes d'amélioration de la diffusion actuelle, ainsi que le rôle des jeunes au sein de la diffusion. Les participants représentaient les quatre provinces de l'Ouest et les trois territoires nordiques. Le rapport du Forum contient de nombreuses suggestions et recommandations visant une meilleure intégration des jeunes dans la programmation des diffuseurs; ces recommandations seront utiles non seulement à l'ensemble de ces diffuseurs, mais également à d'autres organisations œuvrant auprès de la même clientèle.

Au Québec, la conférence organisée en 2008 par le Quebec Community Groups Network (QCGN) Youth Project, avait permis d'établir une série d'orientations stratégiques visant à promouvoir la rétention des jeunes Québécois d'expression anglaise en renforçant leur fierté et leur identité. Dans la foulée de ces recommandations, un atelier de deux jours sur le leadership a réuni de jeunes bénévoles issus de plus de huit régions administratives de la province. L'atelier a proposé des façons de susciter la participation et l'engagement, de développer les réseaux de communication, et de fournir des compétences en planification et animation d'ateliers. Les jeunes ont ensuite été appelés à offrir des sessions de formation dans leur région respective, sessions qui ont mené à l'élaboration d'un manuel de formation sur les pratiques exemplaires pour le développement de l'engagement et du leadership des jeunes issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

La radio communautaire est un outil de mise en valeur de la culture, de la langue et de la région qu'elle dessert. Elle permet de découvrir des artistes émergents et de diffuser de l'information culturelle et d'intérêt public qui touche directement la communauté. De plus, les échanges d'émissions entre les différentes radios communautaires en situation minoritaire créent des liens entre ces communautés. Au cours de l'exercice 2009-2010, les Fonds stratégiques ont contribué à l'achat d'équipements radiophoniques pour la radio communautaire Beauséjour, au Nouveau-Brunswick, en ondes depuis 1994, et la radio communautaire du Labrador, en ondes depuis 1992. Le programme a aussi appuyé financièrement le déménagement de l'antenne de la Radio-Huronie, dans le sud de l'Ontario, afin de permettre aux auditeurs actuels d'avoir accès à un son stéréo libre de toute interférence et d'élargir l'auditoire potentiel dans tout le comté de Simcoe. Enfin, le programme est venu en aide à la radio MirAcadie, située au Nouveau-Brunswick; un projet a été financé pour assurer la relance et la viabilité de la radio.

Jeunesse

L'avenir, la vitalité et le dynamisme des communautés francophones en situation minoritaire passent invariablement par les jeunes. Ceux-ci sont actifs dans leur milieu, mais la prédominance de l'anglais dans les sphères culturelles, sociales, politiques et économiques de l'Amérique du Nord les rend plus vulnérables, de même qu'elle limite la rétention et l'intégration d'autres jeunes d'expression française. L'épanouissement des communautés passe donc impérativement par la réalisation d'initiatives visant spécifiquement la jeunesse.

Dans le cadre des Jeux du Canada qui se sont tenus à l'Île-du-Prince-Édouard en août 2009, la Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard (FCÎPÉ) a coordonné la participation de la communauté acadienne en développant une programmation qui a permis de faire rayonner et de renforcer l'identité des jeunes Acadiens par le biais de la musique, de la danse et d'autres formes d'expression. Cette initiative a permis d'accroître la visibilité de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard auprès des participants aux Jeux, de leurs familles et de leurs accompagnateurs issus de toutes les provinces et territoires. Cette

intégration des jeunes acadiens et francophones aux activités des Jeux du Canada a également contribué à rehausser leur fierté et leur sentiment d'appartenance à la communauté, tout en stimulant leur sens de l'engagement et de l'implication communautaire. Enfin, la Fédération a renforcé ses liens avec plusieurs partenaires, favorisant une collaboration étroite avec le Comité organisateur du Festival culturel et artistique des Jeux du Canada et les municipalités hôtes du Festival. Ensemble, ils ont pu assurer une programmation diversifiée qui a fait la promotion de la richesse des deux communautés de langue officielle.

Pour sa part, Jeunesse Acadienne a mis de l'avant un projet de formation, en collaboration avec Collège Acadie Île-du-Prince-Édouard, afin de livrer le programme Leadership entrepreneurial communautaire. Par le biais de sessions avec des experts, d'un programme de mentorat, d'une communauté de pratique, d'une veille stratégique et de travaux pratiques, les jeunes francophones et acadiens ont été encouragés à s'engager activement dans leur communauté. Ainsi, 28 jeunes des quatre provinces de la région Atlantique ont participé au premier atelier et 39 aux ateliers subséquents. Ces jeunes ont acquis des compétences en matière de développement communautaire et ont eu l'occasion d'utiliser des outils à la fine pointe de la technologie. Devant le succès de cette initiative, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a investi 150 000 \$ afin que le projet soit élargi et se poursuive une autre année.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, au Québec, le Heritage Lower Saint Lawrence a mis sur pied The Visual Voice Project, un programme d'éducation aux médias destiné aux jeunes des communautés d'expression anglaise de cette région. Le programme proposait des ateliers menant à la création de courts-métrages sur les enjeux qui touchent les jeunes anglophones du Bas-Saint-Laurent. Trente étudiants ont participé à la création de sept courts-métrages portant sur des questions sociales d'actualité comme le divorce ou l'intimidation. Le programme leur a permis de développer leur confiance, leur sens de l'appartenance et leur habileté à travailler en équipe, tout en acquérant des compétences en création, réalisation et production de courts-métrages. Enfin, toute la communauté a pu profiter d'une plus grande visibilité puisque les films ont été présentés lors d'une projection

publique locale, ainsi que dans le cadre du programme Arts Smarts qui s'est tenu à Montréal, en octobre 2010.

Jeux olympiques

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver ont permis aux deux communautés linguistiques du Canada de participer activement à un événement d'envergure et de refléter et faire rayonner la dualité linguistique du pays.

Les Jeux ont été l'occasion de nombreuses initiatives ayant bénéficié d'investissements des Fonds stratégiques. Franco Médias 2010 a assuré un moyen de communication direct, en français, sur les lieux mêmes des Jeux. Le projet visait à réunir de jeunes journalistes ou animateurs de 18 à 25 ans dans une expérience unique de couverture médiatique des Jeux et des événements les entourant. Franco Médias 2010 fut une occasion exceptionnelle de travail, de rassemblement et d'échange pour 23 jeunes journalistes de la radio et de la presse écrite francophones provenant de toutes les régions du Canada. Ce ne sont pas moins de 250 médias partenaires – radios communautaires et hebdomadaires francophones – qui ont eu accès à 210 articles et 145 reportages audio entre novembre 2009 et mars 2010. Le site Internet a reçu 9 100 visites entre le 12 et le 28 février 2010 et la communauté francophone de Vancouver et Whistler a bénéficié, sur les ondes FM, de 130 heures d'émission radio.

Pour sa part, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) a accru son pouvoir d'influence et a assuré la participation de la communauté francophone aux activités entourant les Jeux. Une entente triennale de coordination du dossier olympique a offert la possibilité à l'organisme porte-parole de la communauté francophone de la Colombie-Britannique d'assurer la liaison et l'établissement de partenariats entre la communauté francophone de la province, les membres de la FFCB, la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures (Fondation dialogue), le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN), et le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques

En présence de l'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, Pascal Couchepin, grand témoin de la Francophonie pour les Jeux d'hiver de 2010, souhaite la bienvenue aux spectateurs à l'occasion de l'ouverture officielle de la Place de la Francophonie, le 11 février 2010.



d'hiver de 2010. La phase finale du projet (2009-2010) a permis à la FFCB de participer à la création de la Place de la Francophonie de l'île Granville, du Salon agrotouristique et du Salon des communautés francophones de la Colombie-Britannique. Cette collaboration a permis d'intensifier les activités communautaires et commerciales offertes par les associations francophones de la province tout en contribuant à renforcer la promotion et la visibilité de la communauté francophone canadienne.

Enfin, deux projets d'envergure ont été mis de l'avant dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. D'abord, des fonds ont été alloués à la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures afin de stimuler l'intérêt des collectivités francophones de partout au pays pour les Jeux, de mobiliser les acteurs de la francophonie canadienne et de concerter les efforts en vue d'assurer le rayonnement de la francophonie du Canada. De plus, la Fondation avait un rôle de liaison-collaboration entre la communauté et le COVAN. Le travail de collaboration a mené à la signature d'un protocole de collaboration, en juin 2006, entre la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, la FFCB et le COVAN. Le protocole stipulait que la Fondation agirait à titre d'organisme catalyseur et de liaison auprès du COVAN à l'égard des observations et des conseils des communautés francophones et acadiennes du Canada. La Fondation a ainsi développé un plan d'action national qui comprenait la réalisation d'une série d'initiatives visant à assurer la participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux Jeux. Ce plan

d'action a permis la création de projets tels que Franco Médias et la Place de la Francophonie, deux projets qui ont connu un vif succès. La Fondation a également coordonné la participation de quelque 3 000 bénévoles francophones; plusieurs de ces bénévoles avaient été recrutés lors de rencontres dans les collèges communautaires. Enfin, la Fondation a joué un rôle clé pour la participation des communautés aux célébrations tenues dans le cadre du passage de la Flamme olympique en incitant les municipalités à inclure les communautés francophones dans leurs activités; 90 municipalités ont ainsi assuré en tout ou en partie une prestation bilingue. Un projet virtuel – La Flamme de la francophonie – a également été organisé pour les écoles francophones à travers le pays. Le site a reçu 7 519 visites et 31 736 pages ont été vues.

La Place de la Francophonie, sur l'Île Granville a permis, pendant toute la durée des Jeux, une concentration d'activités pour assurer une présence tangible, visible et diversifiée de la francophonie canadienne. Cet espace a procuré aux visiteurs une expérience culturelle francophone (spectacles, produits, animations, fêtes thématiques, etc.) et a permis des échanges avec les pays de la Francophonie internationale et les délégations de bénévoles provenant de partout au Canada. Un million de personnes ont visité l'île Granville pendant la période des Jeux et plusieurs milliers de spectateurs ont assisté, tous les soirs, aux quelque 200 spectacles de la grande scène.

Une entente avec Radio-Canada a permis une présence permanente du diffuseur national sur le site et plusieurs spectacles présentés à la Place de la Francophonie ont fait l'objet d'une diffusion sur les ondes de Radio-Canada et de TV5 Québec-Canada.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Lancé en mars 2009 et mis en œuvre dès 2009-2010, le Fonds de développement culturel vise à appuyer et à renforcer l'action culturelle et artistique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Fonds, découlant de la *Feuille de route pour la dualité linguistique 2008-2013*, bénéficie d'une enveloppe de 14 millions de dollars sur quatre ans (3,5 millions de dollars par année). Il permet d'appuyer les organismes communautaires et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes à caractère culturel, artistique ou patrimonial au profit du développement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Sa mise en œuvre a fait l'objet de consultations et de démarches de concertation auprès des intervenants culturels et artistiques concernés, d'autres programmes ministériels d'appui à la culture et des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux. Cette approche a permis de préciser les grandes orientations du Fonds au profit du développement des communautés.

Le Fonds de développement culturel permet de mieux répondre aux besoins des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire pour qui la culture constitue un outil essentiel de développement et de construction identitaire. Il vise par ailleurs à promouvoir la contribution de ces communautés à l'enrichissement culturel et artistique du Canada.

Deux appels de projets ont été lancés en 2009-2010; près de 160 demandes de toutes les régions du pays ont été déposées pour la réalisation d'initiatives touchant le rayonnement, la promotion et la diffusion de plusieurs disciplines artistiques (théâtre, chanson, musique, arts visuels, arts médiatiques, littérature, danse, etc.). Le nombre de demandes de financement déposées témoigne de l'intérêt des organismes communautaires et des gouvernements

provinciaux et territoriaux pour ce nouveau sous-volet des Programmes d'appui aux langues officielles.

Au Québec, le Youth Employment Services (YES), un organisme qui offre des services de recherche d'emploi et de soutien aux travailleurs indépendants issus des communautés d'expression anglaise de la province, a lancé une initiative visant à offrir un soutien aux jeunes artistes émergents et aux travailleurs du secteur culturel. L'événement, qui s'est tenu à Montréal, a permis à 42 jeunes anglophones de présenter leur travail à près de 1 000 intervenants des secteurs des arts et des affaires. Le projet, mis sur pied en collaboration avec la Quebec Drama Federation (QDF) et le English Language Art Network (ELAN), a ainsi permis aux participants et à la communauté de mieux connaître les occasions d'emploi et les services disponibles.

De son côté, la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) a lancé un projet de formation et de rayonnement des artistes et artisans francophones de Terre-Neuve-et-Labrador. Le réseau culturel de la FFTNL a ainsi identifié une série d'activités de rayonnement local, provincial, régional et national auxquels ils ont assuré la présence et la pleine participation des artistes et artisans acadiens et francophones de la province. À titre d'exemple, ils ont organisé le Coup de cœur francophone 2009, l'Atelier en chanson française et le volet francophone des activités associées aux Prix Junos 2010 (qui ont eu lieu à St. John's). Les communautés francophones et le public francophile ont profité de ces occasions pour voir, écouter et mieux connaître ce que ces artistes et artisans ont à offrir au public canadien. Ces activités ont soutenu le développement des compétences locales, tant pour les artistes que pour les techniciens et les gestionnaires artistiques francophones, et ont permis de créer des partenariats entre les deux communautés linguistiques officielles du Canada.

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE SERVICES DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Patrimoine canadien collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de les aider à fournir des services provinciaux, territoriaux et municipaux dans la langue officielle de la minorité. Cette collaboration prend la forme d'ententes de financement qui touchent entre autres les secteurs de la santé, de l'économie, des services sociaux, de la culture et de la justice. En 2009-2010, le Ministère a investi plus de 16 millions de dollars dans ce volet du développement des communautés de langue officielle.

Services

Une entente de financement conclue avec le gouvernement de la Saskatchewan a permis de mettre sur pied un mécanisme centralisé de promotion et de livraison de services provinciaux de langue française. Un portail Web de services en français en ligne, appuyé d'une offre de services et d'accompagnement par téléphone, courriel et webcam, sera accessible au sein des centres communautaires de services partout en province ainsi que dans certains bureaux de Service Canada. Une campagne d'offre active présentant le centre virtuel comme porte d'entrée du gouvernement de la Saskatchewan assurera que les programmes et services sont connus du public. Cette initiative, appelée Centre de services virtuel francophone, servira de guichet unique et donnera aux membres de la communauté un accès, en français, aux services et programmes du gouvernement provincial. En plus d'accroître l'offre de services, le portail permettra de développer et de maintenir un répertoire des programmes et services, ainsi qu'un réseau d'employés gouvernementaux provinciaux ayant la capacité de répondre aux demandes de citoyens en français. Enfin, il offrira une source de données importante sur la provenance et la

nature des demandes de services qui permettra d'identifier les secteurs où une capacité accrue d'offre de services dans les deux langues officielles s'avère justifiée.

En 2004, dans la foulée du Congrès mondial acadien, la Nouvelle-Écosse s'est dotée d'une *Loi sur les services en français*. En 2008, l'Office des affaires acadiennes (OAA), qui assure la mise en œuvre de la *Loi*, a commandé une étude visant à mieux comprendre les facteurs associés à l'utilisation des services en français. L'étude, menée auprès de 600 Acadiens et francophones des régions d'Argyle, de Clare, de Chéticamp, de l'Isle Madame et d'Halifax, démontre que de nombreux citoyens préfèrent recevoir des services gouvernementaux en français et qu'ils sont plus susceptibles d'utiliser ces services lorsqu'ils sont offerts de façon explicite et proactive. Au cours des dernières années, le gouvernement provincial a déployé des efforts considérables pour améliorer les services offerts aux Néo-Écossais acadiens et francophones. L'étude confirme que l'Office des affaires acadiennes est sur la bonne voie. Elle donnera des outils aux institutions provinciales qui souhaitent améliorer la prestation de services en français.

Au Manitoba, l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français 2009-2010 à 2012-2013 vient appuyer l'établissement des deux derniers centres de services bilingues, à Sainte-Anne et à Saint-Laurent. Ces centres sont des points d'accès communautaires aux programmes et services gouvernementaux qui offrent une gamme de services fédéraux, provinciaux, municipaux et communautaires bilingues, sous un même toit, tout en faisant la promotion de l'offre active de services en français dans les milieux francophones. Il s'agit de la poursuite de la deuxième phase d'un projet ayant déjà mené à l'ouverture de quatre centres de services bilingues à travers la province. En plus d'offrir aux francophones minoritaires du Manitoba un plus grand nombre de services gouvernementaux dans leur langue, ces centres contribuent à changer la perception de la population, l'offre de services en français devenant une normalité plutôt qu'une exception. De plus, par le biais de cette entente entre Patrimoine canadien et le gouvernement du Manitoba, le Ministère appuie la coordination de l'ensemble des centres de services bilingues.

Justice

L'entente conclue avec le gouvernement de l'Ontario a permis la mise sur pied d'un projet pilote visant l'établissement d'un modèle d'infrastructure pour jumeler des cliniques juridiques d'Aide juridique Ontario à d'autres fournisseurs de services juridiques en français afin d'accroître la capacité d'Aide juridique Ontario d'offrir des services en français. Le projet a permis d'identifier le jumelage approprié d'expertise avec les secteurs et cliniques où des besoins ont été identifiés, de déterminer la technologie informatique et téléphonique appropriée, et d'élaborer le modèle de prestation de services en français et les mécanismes et outils de soutien pouvant être adoptés sur une plus grande échelle. En 2010, Aide juridique Ontario a annoncé la mise sur pied d'une ligne téléphonique gratuite d'avis juridique et

d'orientation pour les régions du Nord de l'Ontario (1 877 687-2847), de l'Est de l'Ontario (1 877 500-4508) et la région du Grand Toronto (1 877 966-7345); ce service téléphonique est un des éléments de réseautage du projet. Le projet a été cité dans le rapport annuel 2009-2010 du commissaire aux services en français de l'Ontario comme l'une des meilleures initiatives en langue française de l'année à avoir été mise sur pied en Ontario.

Volet Éducation dans la langue de la minorité

Le volet Éducation dans la langue de la minorité du programme Développement des communautés de langue officielle vise à assurer aux membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire un accès accru à un système d'éducation de qualité dans leur langue et dans leur milieu.

En 2009-2010, Patrimoine canadien a investi plus de 170 millions de dollars dans les initiatives de ce volet qui s'adressent aux francophones à l'extérieur du Québec et aux anglophones du Québec.

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE

Le sous-volet Collaboration intergouvernementale vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, directement ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada),

dans leurs efforts en vue d'offrir aux Canadiens d'expression française ou anglaise en situation minoritaire la possibilité de profiter d'une éducation dans leur langue, de la maternelle au niveau postsecondaire. Pour chaque cycle de collaboration, un protocole d'entente établit les paramètres de la collaboration fédérale-provinciale/territoriale en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde officielle. Ces protocoles sont suivis d'ententes bilatérales conclues avec chaque province et territoire. En 2009-2010, Patrimoine canadien a investi près de 165 millions de dollars afin de mettre en œuvre de telles ententes consacrées au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement réguliers et de développer des stratégies complémentaires. Ces investissements ont permis aux jeunes vivant en milieu minoritaire d'accroître leurs chances de préserver leur langue et leur culture et de réaliser leur plein potentiel à l'école et dans la société.

ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

1 Les résultats visés :

- Assurer aux Canadiens et Canadiennes en situation minoritaire un enseignement, dans leur langue, de qualité comparable à celui offert à la majorité.

2 Les moyens :

- Développer et soutenir les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité;
- Promouvoir auprès des ayants droit l'enseignement du français langue maternelle;
- Recruter, former et perfectionner les enseignants en milieu minoritaire;
- Enrichir la vie culturelle des élèves par des activités artistiques;
- Offrir des services pédagogiques visant à améliorer les compétences des élèves en langue première;
- Offrir l'accès aux études postsecondaires au moyen de nouvelles technologies.

3 Les réalisations (exemples) :

- L'Entente Canada-Territoires-du-Nord-Ouest a permis l'ouverture, le 24 juin 2009, de la première phase du projet d'expansion de l'École Allain St-Cyr, à Yellowknife;
- Dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario, la province a obtenu une aide financière afin de lancer une vaste campagne provinciale de promotion de l'éducation en langue française de la maternelle au niveau postsecondaire.

Infrastructures

L'amélioration des infrastructures est un élément clé de l'accroissement du nombre d'étudiants de communautés minoritaires qui veulent entreprendre ou poursuivre leurs études à la fois dans leur langue et dans leur communauté. L'Entente Canada-Territoires-du-Nord-Ouest a permis l'ouverture, le 24 juin 2009, de la première phase du projet d'expansion de l'école Allain St-Cyr, à Yellowknife. La construction et la rénovation des installations permettront de répondre aux besoins des jeunes francophones de la région, de la maternelle à la 12^e année. Ce

projet offrira aux Franco-Ténois un meilleur accès à une éducation dans leur langue maternelle et permettra la prestation d'activités et de services supplémentaires mis de l'avant par les organismes communautaires franco-ténois.

Dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario, le Collège Boréal, seul collège communautaire francophone du nord et du sud-ouest de l'Ontario (depuis 2002), a bénéficié de financement pour la construction d'un nouvel édifice situé sur le campus principal, à Sudbury. L'Institut des métiers et de la technologie appliquée, aussi appelé « Pavillon de la prospérité », qui a ouvert

ses portes en septembre 2011, vise à réduire le taux de désengagement culturel des étudiants francophones qui, trop souvent, doivent poursuivre leurs études postsecondaires en anglais, faute de programmes accessibles. Cette initiative offrira donc un meilleur accès aux outils et méthodes d'éducation innovateurs, dans la langue de la minorité, et permettra le développement d'initiatives conjointes afin d'accroître le nombre de places disponibles pour des stages en entreprise dans le cadre du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO).

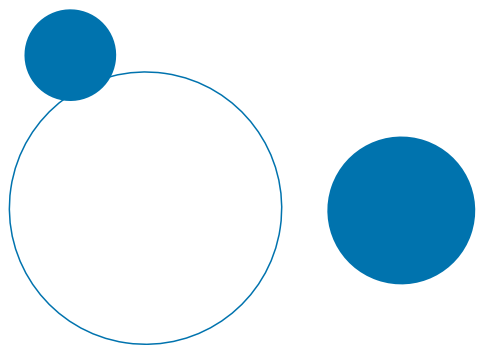
Toujours en Ontario, le Ministère cofinance depuis 2009, sur quatre ans, la construction, le remplacement ou l'expansion de 40 sites de services à la petite enfance intégrés aux écoles élémentaires francophones de la province. À court terme, l'Initiative de développement de la petite enfance vise à ajouter 1 000 places en garderie et en services préscolaires dans les écoles francophones et ainsi accroître le nombre de jeunes élèves francophones issus de communautés minoritaires qui amorceront et poursuivront leur éducation dans leur langue. À long terme, le projet permettra l'expansion des infrastructures de services à la petite enfance, assurant la viabilité du système d'éducation pour la communauté francophone de l'Ontario.

Enfin, une entente de financement avec le Manitoba vise à doter le Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) d'un nouveau système intégré de gestion de l'information et de campus en ligne à la fine pointe des nouvelles technologies offrant ainsi un accès en ligne au campus pour la clientèle étudiante, le corps

professoral, les services aux étudiants et l'administration. Les étudiants pourront naviguer sans problème depuis le moment de leur demande de renseignement, de leur admission jusqu'à l'obtention de leur diplôme et bien au-delà. Le système permettra une gestion stratégique et opérationnelle efficace et facilitera l'accès à l'information. Ainsi, le CUSB, seul établissement postsecondaire francophone du Manitoba, sera en mesure d'offrir des services améliorés, plus efficaces, actuels et surtout comparables à ceux des universités anglophones concurrentes.

Visibilité et accessibilité

L'Entente Canada-Ontario a permis de lancer, en avril 2009, une campagne provinciale de promotion de l'éducation en langue française, de la maternelle au niveau postsecondaire. Les 12 conseils scolaires, le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP) et les institutions postsecondaires de langue française et bilingues se sont unis pour faire connaître la valeur ajoutée d'une éducation en français. Accompagnée de la signature « Un monde de possibilités », la nouvelle identité de l'Éducation en langue française (ÉLF) en Ontario souligne les débouchés qui s'offrent aux jeunes qui choisissent d'étudier en français. Les projets et produits issus de cette campagne de promotion seront déployés sur une période de quatre ans (2009-2013) afin d'en optimiser leur impact. En réunissant tous les intervenants autour de la même marque, un lien émotionnel est créé, l'information sur l'éducation en français est moins disparate et aléatoire, et la fréquentation du site Internet de l'ÉLF sera favorablement influencée. L'Ontario vise à passer de 91 071 élèves à 95 000 dans les écoles de langue française d'ici 2013 et espère réduire la proportion de départs vers les écoles anglaises de 2,9 % à 2,4 %.



Formation et Éducation

En 2008, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a lancé une Commission sur l'école francophone dont le mandat était d'engager une concertation avec l'ensemble de la communauté acadienne et francophone afin de trouver des solutions aux défis de l'école francophone et de bâtir la meilleure école pour les enfants. Le rapport de cette commission a été rendu public en juin 2009 et recommande que le gouvernement développe une Politique d'aménagement linguistique et culturel qui deviendra l'outil principal utilisé par l'école acadienne et francophone pour réaliser sa double mission qui vise la réussite scolaire et identitaire de chaque élève. Cette politique servira de plan stratégique au système scolaire et à l'ensemble de ses partenaires et sera élaborée avec la participation de la communauté et des intervenants en éducation. Une fois complété, le projet favorisera la mobilisation des ressources scolaires et communautaires à l'échelle provinciale et locale afin d'améliorer le rendement des élèves en littératie, en mathématique et en sciences.

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a amorcé l'élaboration d'une Politique d'aménagement linguistique (PAL) couvrant les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation. La politique actuelle, mise en œuvre avec l'aide de Patrimoine canadien entre 2004 et 2009, se concentre principalement sur les niveaux élémentaire et secondaire. En étendant la portée de la politique aux autres secteurs d'éducation, l'Ontario encouragera les institutions visées à créer des conditions d'enseignement et de formation aptes à promouvoir, à valoriser et à communiquer la langue française et la culture francophone, ainsi que l'apprentissage de l'anglais et des langues étrangères. En 2009-2010, l'Ontario a entrepris une revue littéraire, des consultations et l'élaboration de la Politique d'aménagement linguistique en partenariat avec les principaux intervenants de l'éducation en français; la politique a été officiellement annoncée à l'automne 2010.

Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec, 23 centres scolaires et communautaires (CSC) ont été créés depuis 2005-2006. Ces centres font office de « carrefours » de l'éducation en langue anglaise et du développement des collectivités où ils se trouvent. Ils permettent une utilisation accrue des locaux scolaires, offrant des services diversifiés reliés tant à la formation, à la santé, à la culture qu'à l'esprit communautaire. La nouvelle Entente Canada-Québec en éducation 2009-2013 a permis la consolidation du réseau des CSC et la mise sur pied de nouveaux partenariats efficaces et rigoureux au profit du maintien et de l'enrichissement de l'offre de services éducatifs et communautaires aux collectivités d'expression anglaise du Québec.

En Alberta, une entente de financement de quatre ans (2009-2013) entre Patrimoine canadien et le gouvernement de l'Alberta (ministère de l'Éducation) vise l'établissement du Collège pour la prestation de programmes collégiaux en français au sein du Campus St-Jean de l'Université de l'Alberta. Ce projet a pour but de satisfaire aux besoins du nombre croissant de francophones qui souhaitent poursuivre leurs études en français et répond aux impératifs du marché du travail en Alberta et dans l'Ouest canadien. En permettant un meilleur accès à des cours de niveau collégial, le Collège comblera donc un important vide au niveau de l'éducation postsecondaire en langue française dans cette région du Canada. À long terme, l'objectif est d'offrir des cours axés sur huit regroupements de programmes, dont les technologies de l'information et de la communication, les technologies de l'environnement, les services de santé, l'administration des affaires et le tourisme. La prestation des programmes et des cours se fera conjointement avec des partenaires institutionnels francophones du Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada, ainsi qu'avec des collèges de langue anglaise en Alberta. Le Collège aura ainsi une composante interrégionale et interprovinciale basée sur la collaboration.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL

Le sous-volet Collaboration avec le secteur non gouvernemental vise à accroître la production et la diffusion de connaissances, méthodes et outils qui soutiennent l'enseignement dans la langue de la minorité. Des investissements sont ainsi faits par le biais d'accords de contribution conclus directement avec les organismes qui œuvrent dans le domaine de l'éducation. Les projets présentés doivent être conformes au mandat et aux objectifs de l'organisme, être d'envergure ou d'intérêt national, être novateurs et s'arrimer aux objectifs du volet Éducation dans la langue de la minorité.

À la suite du Sommet de 2005 des intervenants et intervenantes en éducation dans la mise en œuvre de l'article 23 de la Charte en milieu minoritaire, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) avait été mandatée pour mettre sur pied un mécanisme qui permettrait d'assurer un suivi. L'organisme a donc proposé la mise sur pied d'un comité tripartite où les hauts fonctionnaires des ministères de l'Éducation des provinces et territoires, les représentants fédéraux, et les représentants des conseils scolaires et des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de l'éducation travailleraient de concert à la coordination des travaux.

Le Comité tripartite composé des représentants communautaires et des gouvernements provinciaux et fédéral termine sa troisième année d'activité et est maintenant bien établi. Il a le potentiel nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations du plan d'action du Sommet à travers ses six groupes de travail (petite enfance, action culturelle et identitaire, pédagogie, promotion/immigration, ressources humaines et infrastructures).

Pour sa part, le Réseau des cégeps et collèges francophones du Canada (RCCFC) a bénéficié du soutien du Ministère pour développer un outil informatique permettant à ses établissements de faire connaître les expertises qu'ils désirent partager et ainsi créer des liens et des échanges entre les institutions. Cet outil aura un impact direct sur le développement et la réalisation de projets de collaboration novateurs, tout en encourageant le transfert de services ou programmes utiles aux établissements et à leurs étudiants. À long terme, le projet vise à encourager la mobilité pancanadienne des étudiants en facilitant la reconnaissance entre collèges des programmes crédités.



Le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde est signé par l'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et l'honorable Diane McGifford, ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba et présidente du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] à Winnipeg le 4 septembre 2009. Shelly Glover, secrétaire parlementaire pour les Langues officielles et députée de Saint-Boniface, assiste à la signature en compagnie d'un groupe d'élèves d'immersion en français.

Programme Mise en valeur des langues officielles

En 2009-2010, Patrimoine canadien a investi plus de 119 millions de dollars dans des initiatives visant à amener la population canadienne à développer une meilleure compréhension et une appréciation accrue des bénéfices de la dualité linguistique et à encourager les jeunes Canadiens à apprendre et perfectionner leur seconde langue officielle.

Volet Promotion de la dualité linguistique

Le volet Promotion de la dualité linguistique du programme Mise en valeur des langues officielles vise à aider les organismes de divers secteurs à poursuivre ou à entreprendre des activités favorisant une meilleure compréhension ou appréciation de la dualité linguistique et le rapprochement des membres des deux communautés de langue officielle. Ce volet a aussi pour but d'encourager l'offre de services dans les deux langues officielles en vue de bâtir une capacité bilingue au sein d'organismes des secteurs non gouvernementaux.

En 2009-2010, Patrimoine canadien a investi plus de 5,5 millions de dollars afin d'amener la population canadienne à mieux comprendre et apprécier la dualité linguistique. De ces investissements, près d'un demi-million a été attribué à l'augmentation de la capacité linguistique d'organismes à but non lucratif.

APPRÉCIATION ET RAPPROCHEMENT

Dans le cadre du sous-volet Appréciation et rapprochement, le Ministère a financé des projets ayant pour but d'accroître l'appréciation que les Canadiens ont de la valeur de la dualité linguistique. Ces projets visent également à promouvoir un rapprochement entre francophones et anglophones, tout en mettant en lumière le contexte culturel francophone au Canada. Au cours de l'année 2009-2010, 153 projets ont été appuyés pour un montant de plus de 5 millions de dollars.

Appui à l'innovation

L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) Régionale de Red Deer a présenté le projet « *Anglo-Franco* » *c'est in...* visant à intéresser les jeunes des écoles d'immersion et francophones et leurs parents à la littérature française. Le projet consistait à pénétrer l'imaginaire des auteurs francophones grâce à la diffusion de l'heure du conte, pour les plus petits, et l'heure de la poésie, pour les plus grands. Les écoles d'immersion et l'école francophone (pré-maternelle à la 12^e année) des villes de Red Deer, Sylvan Lake, Lacombe et Innisfail ont fait partie de cette tournée. Le projet visait également à développer une trousse de lecture qui a été traduite et mise à la disposition des parents anglophones. Pas moins de 1 945 personnes ont pris part au projet qui a permis aux élèves et à leurs parents d'être exposés à la littérature et à la culture francophones dans leur milieu scolaire. Le projet a également réussi à susciter un nouvel intérêt chez les parents pour les activités qui se déroulent en français dans leur communauté.

PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

1 Les résultats visés :

- Promouvoir une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique au Canada et la pleine reconnaissance du français et de l'anglais dans la société canadienne.

2 Les moyens :

- Collaborer avec des organisations vouées à la promotion de la dualité linguistique;
- Appuyer l'interprétation et la traduction auprès d'organismes non gouvernementaux qui souhaitent offrir leurs services dans les deux langues officielles;
- Appuyer l'innovation en vue de mettre en commun des pratiques modèles.

3 Les réalisations (exemples) :

- L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) Régionale de Red Deer a présenté le projet « *Anglo-Franco* » *c'est in...* visant à intéresser les jeunes des écoles d'immersion et francophones et leurs parents à la littérature française.
- L'Assemblée communautaire fransaskoise a bénéficié d'un appui financier pour la tenue d'une foire gouvernementale et communautaire.

Créé en 2009, Canadian Youth for French (CYF) est un regroupement de jeunes Canadiens qui vise une promotion plus efficace des avantages que leur offre le bilinguisme. Cette année, CYF a tenu des conférences à Québec et à Moncton réunissant 73 participants (24 francophones et 49 anglophones). De ces deux conférences sont ressorties une dizaine d'idées de projets que CYF pourra utiliser et promouvoir. Les conférences ont offert aux participants une chance exceptionnelle d'apprécier les avantages de la dualité linguistique, tout en permettant à l'organisation de renforcer son réseau auprès d'intervenants majeurs.

Afin d'encourager les échanges et d'accroître l'appréciation de la langue et de la culture françaises, l'organisme Canadian Parents for French Manitoba a lancé le concours Jeune artiste du Manitoba. Des jeunes de la 9^e à la 12^e année, étudiants en français langue maternelle ou français langue seconde, ont ainsi eu la chance de participer à un concours de chant mettant en vedette des chansons en français. Des 68 jeunes participants, 24 sont passés à la demi-finale et 10 à la finale. Ces derniers ont eu la chance de se produire sur scène, en compagnie d'un orchestre. Le succès de l'événement fut tel que les organisateurs prévoient répéter l'expérience en 2010-2011.

CAPACITÉ BILINGUE

Le financement octroyé par l'entremise du sous-volet Capacité bilingue permet aux bénéficiaires d'accroître leur capacité de mener des activités en français et en anglais et de partager leurs meilleures pratiques à cet égard.

Appui à l'interprétation et à la traduction

Au cours de l'exercice 2009-2010, l'Appui à l'interprétation et à la traduction a permis d'aider 100 organismes canadiens sans but lucratif des secteurs bénévole et communautaire, pour un

montant total de 388 000 \$. L'objectif de cet appui est de favoriser une participation citoyenne dans les deux langues officielles lors d'événements publics et d'accroître le nombre de documents disponibles dans les deux langues officielles. À titre d'exemple, l'Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada a été en mesure de fournir des services d'interprétation simultanée ainsi que des programmes bilingues lors de sa conférence nationale qui a réuni plus de 500 participants. L'événement se tenait pour la première fois dans la province de Québec.

Volet Apprentissage de la langue seconde

Le volet Apprentissage de la langue seconde du programme Mise en valeur des langues officielles vise à assurer que de plus en plus de Canadiens ont une connaissance pratique des deux langues officielles. L'apprentissage de la langue seconde repose sur les cours de français et d'anglais de base, les cours intensifs et les programmes d'immersion française. En 2009-2010, le Ministère a consacré près de 114 millions de dollars aux initiatives de ce volet.

COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE

Depuis plus de 40 ans, le gouvernement fédéral appuie financièrement l'enseignement de la langue de la minorité et l'enseignement de la seconde langue officielle. Le gouvernement fédéral et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont signé un protocole d'entente qui établit les paramètres entourant la collaboration fédérale-provinciale/territoriale et menant à des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires. En 2009-2010, le Ministère a investi près de 90 millions de dollars dans ces ententes relatives à l'apprentissage de la langue seconde. Au cours de l'année scolaire 2009-2010, près de quatre millions d'étudiants de langue anglaise

étaient inscrits dans les écoles de la majorité. Deux millions d'entre eux étaient inscrits en français langue seconde et plus de 311 000 en immersion française. Au cours de cette même année scolaire, près d'un million d'étudiants de langue française apprenaient l'anglais langue seconde dans les écoles de la majorité.

Les ententes fédérales-provinciales/territoriales ont permis de réaliser de nombreuses initiatives d'appui à l'enseignement de la seconde langue officielle. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec a ainsi bénéficié d'un soutien financier afin de mettre sur pied le Programme d'échanges linguistiques intra-Québec (PÉLIQ-AN). Ce programme favorise les échanges linguistiques entre des groupes d'élèves des secteurs anglophone et francophone à l'intérieur de la province. Le but premier de ces échanges est de créer des situations réelles où les jeunes sont encouragés à utiliser leur langue seconde et sont motivés à poursuivre leur apprentissage. Le programme offre également au personnel enseignant des subventions et des outils pour la mise en place de projets d'échanges linguistiques réussis et basés sur une nouvelle approche. Le développement d'outils a été appuyé par des recherches valorisant les contacts entre les groupes où l'interdépendance et la coopération

APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE

1 Les résultats visés :

- Promouvoir une connaissance pratique des deux langues officielles.

2 Les moyens :

- Soutenir et encadrer des programmes d'enseignement;
- Développer des programmes d'enseignement de langue seconde, y compris des approches novatrices;
- Soutenir la formation et le perfectionnement des enseignants;
- Faciliter l'accès à diverses activités d'enrichissement culturel;
- Encourager la poursuite de l'apprentissage postsecondaire.

3 Les réalisations (exemples) :

- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec a bénéficié d'un soutien financier afin de mettre sur pied le Programme d'échanges linguistiques intra-Québec (PÉLIQ-AN).
- L'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard a permis la mise sur pied à l'Université de l'Î-P-E du nouveau Programme de baccalauréat en éducation en français visant à former les enseignants dont la province a besoin;
- L'Association canadienne des professeurs d'immersion (ACPI) a réalisé un guide de stratégies pédagogiques pour favoriser la communication orale dans l'apprentissage du français en immersion.

sont valorisées, contrant ainsi les différences de niveaux linguistiques et la peur d'utiliser la langue seconde. Parmi les outils développés, des signets et affiches promotionnels, un DVD, un site Web en français et en anglais (www.peliq-an.ca) viennent soutenir les enseignants dans leur travail avec les élèves. Le programme a débuté en septembre 2009 et 16 classes, de la première année du primaire à la cinquième secondaire, ont participé à des échanges entre écoles à l'intérieur d'un même quartier ou entre régions. Ces échanges ont pris la forme de camps de 2 à 5 jours ou de rencontres hebdomadaires dans les écoles et ont permis aux participants d'accroître leur confiance à utiliser leur seconde langue officielle.

Au Manitoba, le projet Collabaunord est né dans la foulée des rencontres entre les représentants des divisions scolaires du Nord du Manitoba (Mystery Lake, Flin Flon, Kelsey, Mountain View, Swan Valley) et des préoccupations qu'ils ont exprimées à l'égard du programme d'immersion française et des cours de français de base. Afin de contrer la baisse du nombre et la rétention des élèves inscrits à ces programmes, de stimuler le recrutement et la rétention d'enseignants, et de répondre à leurs besoins d'apprentissage, le Bureau de l'éducation française, par le biais de Collabaunord, appuie les enseignants de ces régions dans leur travail auprès des élèves. Le projet permet aussi d'établir une collaboration plus étroite avec les divisions scolaires et les

écoles en développant des communautés d'apprenants professionnelles chez les enseignants, en offrant un soutien à l'égard de l'apprentissage professionnel, et en encourageant la collaboration entre les partenaires pour développer la capacité en région. Le projet Collabaunord donne un nouvel élan au programme d'immersion française et au français de base dans les régions éloignées, tout en offrant également des sessions de perfectionnement professionnel.

Ressources

Le rapport Bachelor of Education in French Immersion a démontré que l'Île-du-Prince-Édouard fait face à de sérieux défis en ce qui a trait au recrutement d'enseignants. Les commissions scolaires devront embaucher près de 20 enseignants afin de combler les nouveaux postes dont la création résulte de l'intégration des maternelles au système scolaire et de l'augmentation de l'offre de programmes d'immersion et de français langue maternelle. Le rapport a ainsi recommandé qu'un programme de baccalauréat en éducation en français soit offert par l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard afin de former les nouveaux enseignants. Le programme est offert aux étudiants désireux d'enseigner en immersion, en français de base, en français intensif et en français en milieu minoritaire. Le financement accordé dans le cadre de l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard, d'une durée de quatre ans (2009-2013), a permis l'élaboration de nouveaux cours, l'offre de nouveaux programmes et la mise en œuvre d'un plan de promotion.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL

La Société pour la promotion de l'anglais (langue seconde) au Québec a mis de l'avant le projet « Culturally Speaking » visant à fournir aux enseignants d'anglais langue seconde des ressources en contenu canadien et culturel. L'outil proposé se compose d'un guide de l'enseignant et d'une boîte à outils proposant différents thèmes de discussion regroupés par sujets – littérature, sport, politique, etc. De nombreux enseignants ont signalé leur intérêt pour le projet et ont participé à la recherche, la validation et l'enregistrement des bandes audio.

Tous les outils seront disponibles sur le site Web de la Société, permettant ainsi à d'autres enseignants et élèves de profiter de ces ressources. Le projet a été présenté aux membres de la Société à l'automne 2010; son impact devrait donc se faire sentir au cours de l'année scolaire 2010-2011.

L'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) de l'Université d'Ottawa a tenu sa deuxième conférence annuelle intitulée « L'apprentissage d'une langue en situation formelle ou informelle d'immersion : Nouvelles perspectives pour la recherche et les politiques gouvernementales ». Cette conférence, qui a attiré plus de 100 participants, a contribué à l'enrichissement et la dissémination de connaissances, ainsi qu'à l'accroissement de l'accès à des outils et des méthodes d'enseignement du français langue seconde innovateurs. Le projet a permis aux chercheurs de partager les résultats de leurs recherches sur l'apprentissage et l'enseignement de la langue seconde, tout en offrant de l'information vulgarisée pour les parents, enseignants et autres parties intéressées à en apprendre davantage sur le sujet.

Pour sa part, l'Association canadienne des professeurs d'immersion (ACPI) a réalisé un guide de stratégies pédagogiques pour favoriser la communication orale dans l'apprentissage du français en immersion. Cet outil accompagne le référentiel de compétences et les clips vidéo réalisés en 2008. Le guide est composé d'une introduction générale présentant les défis de l'enseignement et de l'apprentissage de l'oral en contexte scolaire, de même que de stratégies pédagogiques, tant pour le primaire que pour le secondaire. Il vise à aider les enseignants à faire progresser leurs élèves dans les niveaux du référentiel de compétences. Grâce à ce guide, l'ACPI permet aux enseignants d'immersion française d'avoir accès à des méthodes et des outils qui les appuient dans leur carrière, ce qui rejoint les résultats du programme. De plus, ce projet permet d'améliorer l'offre d'activités des provinces et des territoires visant l'apprentissage du français et de l'anglais langues secondes.

Autres activités de financement

La DGPALO gère également d'autres programmes et initiatives visant à atteindre à la fois les objectifs de Développement des communautés de langue officielle et de Mise en valeur des langues officielles. Ces programmes et initiatives sont décrits dans cette section.

Programme d'appui aux droits linguistiques

Le Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL) est un nouveau programme créé par le gouvernement du Canada qui vise l'avancement et la précision des droits linguistiques constitutionnels. Il a été annoncé en juin 2008, au même moment où le gouvernement du Canada annonçait la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*.

Doté d'un budget annuel de 1,5 million de dollars, le Programme a pour objectif de promouvoir la connaissance des droits linguistiques par l'éducation publique, de donner accès à un processus de modes alternatifs de résolution de conflits hors cour et d'appuyer les recours judiciaires qui permettent l'avancement et la clarification des droits.

Le 9 septembre 2009, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a annoncé le choix de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB), en partenariat avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, comme gestionnaire du Programme.

Le 28 octobre 2009, les membres du Comité d'experts du PADL furent désignés par le ministre. Le Comité d'experts joue un rôle crucial dans la mise en œuvre du PADL ainsi que dans ses activités continues. Il lui incombe d'orienter le travail du Programme et de sélectionner les dossiers qui seront appuyés financièrement. Les membres du Comité ont été choisis à la suite de consultations auprès de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), du Quebec Community Groups Network (QCGN) et de l'Association du barreau canadien.

Enfin, le Ministère a conclu un accord de contribution sur trois ans avec l'Université d'Ottawa, engageant ce dernier à diriger et à rapporter annuellement sur les activités du programme. Les informations relatives aux résultats atteints en 2009-2010 sont consignées dans le rapport 2009-2010 spécifique au programme et qui se trouve au <http://www.ilob.uottawa.ca/fr/padl.php>.



Allan Rock, président et vice-chancelier, Université d'Ottawa; Pierre Foucher, professeur de droit, Université d'Ottawa; Richard Clément, président et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme; et l'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, lors de l'annonce de l'entente conclue pour la gestion du PADL, le 9 septembre 2009.

Jeunesse Canada au travail

Jeunesse Canada au travail (JCT) est une initiative conjointe de Patrimoine canadien et du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada, qui s'inscrit dans la Stratégie emploi jeunes du gouvernement du Canada. Deux programmes de JCT sont gérés par la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, dont JCT dans les deux langues officielles (JCTDLO) et JCT pour une carrière en français et en anglais (JCTCFA).

JCTDLO subventionne des emplois d'été ou de courte durée qui permettent à de jeunes Canadiens d'acquérir une expérience de travail pratique liée à leurs études et d'explorer des perspectives de carrière dans des domaines où la maîtrise des deux langues officielles est requise. Ces emplois permettent aussi aux jeunes de découvrir une nouvelle région du Canada, tout en développant un réseau dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

En 2009-2010, JCT a créé 738 emplois :

- 315 emplois où la première langue officielle est utilisée pour le développement d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire. De ces postes, 166 emplois ont été créés pour mettre à l'épreuve les compétences de base du participant dans la deuxième langue officielle; et
- 423 emplois où l'étudiant a eu l'occasion de mettre en pratique sa deuxième langue officielle dans un contexte de travail habituel. De ces postes, 160 visaient à contrer l'exode de ces communautés, 45 avaient pour but d'intégrer les jeunes nouveaux arrivants francophones à la communauté minoritaire d'accueil.

JCTCFA offre l'occasion aux diplômés d'un collège ou d'une université qui sont sans emploi ou sous-employés de perfectionner leur maîtrise du français et de l'anglais tout en acquérant des compétences et une expérience de travail à l'étranger. Durant ces stages, les jeunes Canadiens travaillent sur des projets qui favorisent la promotion des industries langagières et aident à développer des réseaux de jeunesse internationaux.

En 2009-2010, les 18 stages à l'international du programme JCTCFA ont permis aux stagiaires de développer des compétences pour les aider à s'intégrer au marché du travail tout en assurant le rayonnement international des industries langagières canadiennes et des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

La livraison de JCTDLO et JCTCFA permet aux jeunes Canadiens de mettre en pratique leurs connaissances de la langue seconde par le biais d'expériences de travail ou de stages enrichissants, tout en contribuant au développement de la dualité linguistique et des communautés minoritaires dans des secteurs prioritaires.



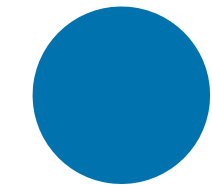
Appui complémentaire à l'apprentissage linguistique

Patrimoine canadien finance trois programmes nationaux d'enrichissement et d'apprentissage de la langue destinés aux jeunes Canadiens. Ces programmes, gérés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), contribuent tous aux objectifs des PALO.

Odyssée est un programme de moniteurs de langue qui permet aux jeunes de découvrir, durant neuf mois, une région du Canada et d'acquérir de l'expérience en salle de classe. En appuyant le travail des enseignants, les moniteurs de langues contribuent à favoriser l'apprentissage soit du français langue première, soit du français ou de l'anglais langue seconde, tout en apportant d'autres perspectives culturelles. En 2009-2010, Odyssée a permis à 274 jeunes francophones et anglophones de partout au Canada de participer à ce programme.

Pour sa part, **Destination Clic** est un programme d'enrichissement du français qui s'adresse spécifiquement aux francophones de l'extérieur du Québec et qui offre aussi la possibilité d'échanger et de découvrir les réalités des différentes communautés francophones du Canada. Les cours thématiques sont offerts dans deux établissements, soit à l'Université de Moncton et à l'Université du Québec à Trois-Rivières. En 2009-2010, Destination Clic a permis à 252 jeunes francophones de milieux minoritaires d'enrichir leur français.

Le troisième programme, **Explore**, offre des bourses pour l'apprentissage de la langue seconde. En 2009-2010, ce programme a permis à 7 767 jeunes Canadiens d'apprendre leur langue seconde pendant cinq semaines dans une région du Canada autre que celle où ils habitent. De ce nombre, 4 483 jeunes anglophones ont pu apprendre le français, alors que 3 284 jeunes francophones ont pu apprendre l'anglais.



Autres interventions visant à atteindre les objectifs des programmes

Coordination de l'engagement fédéral

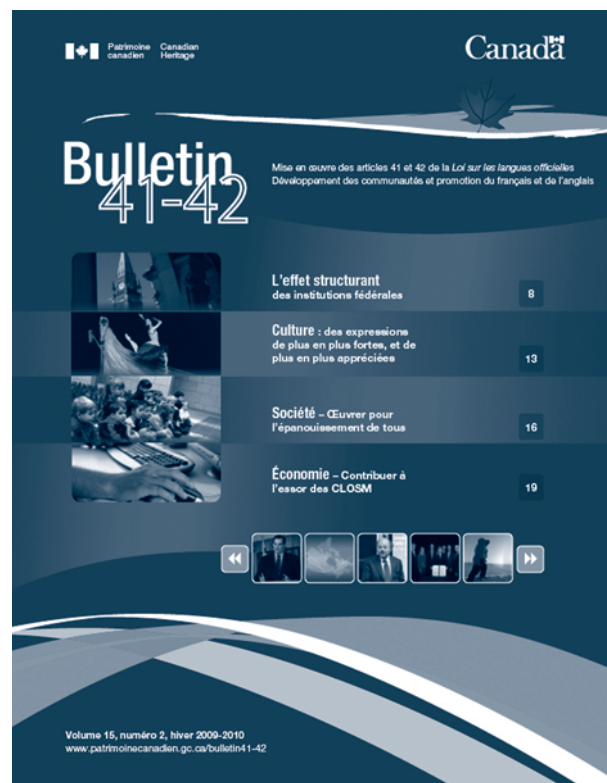
En plus de ses activités de subventions et de contributions, Patrimoine canadien investit des ressources importantes dans la promotion de la dualité linguistique et la coordination de l'engagement fédéral, c'est-à-dire la concertation interministérielle.

L'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* investit Patrimoine canadien de la responsabilité de coordonner la mise en œuvre, par les institutions fédérales, de l'engagement du gouvernement à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, ainsi qu'à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

À cet effet, en 2009-2010, avec l'appui de Patrimoine canadien, de nombreuses institutions fédérales ont mené des consultations d'envergure dans le cadre de comités consultatifs qu'elles coordonnent; elles ont également tenu des consultations lors de l'élaboration de leur plan d'action ou de la mise en œuvre de plans stratégiques et de programmes afin d'encourager l'établissement de liens durables et la création de partenariats. Elles ont continué d'accroître leur visibilité auprès des communautés dans toutes les régions du pays, de soutenir financièrement ou autrement leurs projets et de chercher à leur faciliter l'accès à leurs programmes et services.

Sensibilisation et information

Afin d'aider les institutions fédérales à remplir leurs obligations relatives à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, la Direction de la concertation interministérielle (DCI) de Patrimoine canadien a produit de nombreux outils de formation et d'information. Trois numéros du *Bulletin 41-42* ont été produits, dont un numéro spécial qui a mis l'accent sur les résultats concrets des institutions fédérales pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les effets structurants de 40 ans de mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*.



COORDINATION DE L'ENGAGEMENT FÉDÉRAL

1 Les résultats visés :

- L'ensemble des institutions fédérales contribue davantage et de manière coordonnée au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et met en valeur les deux langues officielles dans la société canadienne.

2 Les moyens :

- Sensibiliser les institutions fédérales aux enjeux des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- Réseauter les institutions fédérales et favoriser l'échange de bonnes pratiques;
- Favoriser la concertation interministérielle aux niveaux national et régional;
- Rendre compte de la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles*.

3 Les réalisations (exemples) :

- Le renouvellement de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne et l'ajout d'un nouveau signataire démontrent l'engagement des institutions fédérales à vocation culturelle.
- De nombreux outils, dont un recueil de bonnes pratiques et un numéro spécial du *Bulletin 41-42*, ont mis en lumière diverses initiatives mises en œuvre par les institutions fédérales dans différents secteurs prioritaires pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire et dans plusieurs régions du pays.
- L'Étude sur la mise en œuvre de l'article 41 dans l'appareil fédéral a permis de sensibiliser de nouveau l'ensemble des institutions à leurs obligations et de jeter les bases d'une nouvelle approche en matière de coordination interministérielle.
- Avec l'appui de Patrimoine canadien, de nombreuses institutions fédérales ont mené des consultations d'envergure dans le cadre des divers comités consultatifs qu'elles coordonnent; elles ont également tenu des consultations lors de l'élaboration de leur plan d'action ou de la mise en œuvre de plans stratégiques et de programmes, afin d'encourager l'établissement de liens durables et la création de partenariats.

Le Portail 41 a été enrichi et constitue une importante source d'information et un lieu virtuel d'échange significatif pour les coordonnateurs nationaux des institutions fédérales : il facilite leur travail et est devenu une référence incontournable; sa fréquentation est d'ailleurs en hausse par rapport à 2008. *Le Coup d'œil sur l'article 41* est un feuillet qui facilite la

compréhension des obligations et illustre les bonnes pratiques mises en œuvre par les institutions fédérales afin d'inspirer d'autres institutions. De plus, le Guide de mise en œuvre et outil de mesure du rendement illustre le type d'interventions que les institutions fédérales peuvent effectuer et demeure une référence utile pour les institutions qui sont ainsi outillées pour

faire rapport adéquatement. Enfin, le Recueil des bonnes pratiques a été mis à jour en février 2010; il recense plusieurs initiatives mises en œuvre par les institutions dans différents secteurs prioritaires pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire et dans plusieurs régions du pays. Le Recueil est maintenant disponible au grand public sur le site Web de Patrimoine canadien : <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/ci-ic/llo-ola-fra.pdf>

La réalisation d'entrevues et d'un sondage auprès des institutions non désignées (environ 170) dans le cadre de l'Étude sur la mise en œuvre de l'article 41 dans l'appareil fédéral a renforcé la sensibilisation et la compréhension qu'ont ces institutions de leurs obligations. En outre, la formation sur la Partie VII offerte à divers groupes de l'appareil fédéral, dont les analystes du Secrétariat du Conseil du Trésor et les participants au cours « Introduction aux langues officielles » de l'École de la fonction publique du Canada, a permis de fournir des conseils sur la mise en œuvre de l'article 41.

Réseautage et coordination

Les rencontres des coordonnateurs nationaux permettent aux institutions fédérales de réseauter entre elles et avec les représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire, d'échanger de bonnes pratiques, de discuter d'enjeux communs comme les répercussions de jugements relatifs à la Partie VII et de trouver des pistes pour faire face à ces enjeux. Ainsi, en 2009-2010, les trois rencontres organisées par la DCI ont permis aux institutions fédérales de prendre connaissance des priorités de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) et du Quebec Community Groups Network (QCGN). Ces rencontres ont également donné lieu à des échanges sur des pistes de collaboration.

Par ailleurs, le Forum des bonnes pratiques – fruit d'une collaboration entre le Ministère, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Conseil du Réseau des champions des langues officielles – offre la seule occasion aux champions, aux responsables des langues officielles et aux coordonnateurs nationaux d'aborder des enjeux communs, favorisant l'adoption d'une vision commune et cohérente à l'échelle du gouvernement fédéral.

La concertation interministérielle en région a également connu un essor considérable. En effet, les rencontres interministérielles organisées par les bureaux régionaux de Patrimoine canadien connaissent une hausse de participation des institutions fédérales. Ces rencontres permettent d'établir et de renforcer les liens entre les institutions et les communautés de langue officielle en situation minoritaire en région tout en encourageant un dialogue continu et en créant des occasions de suivis pour faire progresser les priorités de développement communautaire. Par exemple, à la suite de la rencontre *InterAction* en Alberta, l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) et Patrimoine canadien ont assuré le suivi auprès des institutions fédérales afin de faciliter l'avancement des divers projets mis de l'avant par les organismes communautaires. Au Nouveau-Brunswick, la Table d'échange et de concertation fédérale et communautaire (TEC-NB) a travaillé à arrimer les mesures prises par les institutions fédérales au plan de développement global de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Ainsi, les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont en mesure d'établir une relation avec les institutions fédérales parce que celles-ci sont davantage sensibilisées à leurs responsabilités. Les communautés ont un accès direct à des personnes-ressources au sein des institutions fédérales et peuvent faire valoir leurs préoccupations et leurs priorités de développement, présenter des demandes aux programmes et bénéficier de services. Par exemple, la tournée des représentants communautaires de la Saskatchewan, accompagnés de représentants du gouvernement provincial, auprès des institutions impliquées dans la *Feuille de route 2008-2013 : agir pour l'avenir* a été rendue possible grâce au travail de coordination interministérielle du bureau régional à Winnipeg et du bureau national de Patrimoine canadien.

Le renouvellement de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne et l'ajout d'un nouveau signataire (Téléfilm Canada) témoignent éloquentement de l'importance du partenariat établi entre les institutions fédérales à vocation culturelle et la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF).



Sylvain Lafrance (Société Radio-Canada), Nicole Doucet (Conseil des arts du Canada), Peter A. Herrndorf (Centre national des arts), Shelly Glover (secrétaire parlementaire pour les langues officielles), Claude Joli-Coeur (Office national du film du Canada), Michel Padier (Téléfilm Canada), Éric Dubeau (Fédération culturelle canadienne-française), lors du renouvellement de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne le 14 septembre 2009.

Enfin, le Réseau des intervenants dans le domaine de la justice et de la sécurité, un réseau d'institutions fédérales géré par Justice Canada avec l'appui de Patrimoine canadien, a organisé le Forum sur les jeunes francophones vulnérables. Dans le cadre de ce forum, les institutions ont pu dialoguer avec des organismes communautaires qui œuvrent auprès de cette clientèle et identifier d'autres institutions qui pourraient se joindre au Réseau (CIC, Santé Canada et Service correctionnel Canada).

Appui à la reddition de comptes

Au moyen des outils mis à leur disposition et des analyses des rapports des résultats et des plans d'action, les institutions fédérales désignées ont pu bénéficier des conseils et de l'expertise de la DCI afin de mieux rendre compte de leurs interventions et de trouver de nouvelles pistes d'action. Par exemple, une évaluation de l'ensemble des rapports a permis de mettre en valeur les succès et d'identifier les éléments sur lesquels les institutions fédérales pourraient renforcer leur action.

L'Étude sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* dans l'ensemble des institutions fédérales a permis de sensibiliser de nouveau les institutions non désignées à leurs obligations et de jeter les bases d'une nouvelle approche en matière de coordination interministérielle.

Les résultats des interventions des institutions fédérales dans les communautés ont été répertoriés et communiqués au public grâce aux publications de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles (DGPALO), dont le volume 2 du Rapport annuel sur les langues officielles de Patrimoine canadien, le *Bulletin 41-42* et le nouveau Recueil des bonnes pratiques.

Intégration de l'article 41 à la culture organisationnelle

En collaboration avec les institutions fédérales, la DCI analyse les mémoires au Cabinet pour s'assurer qu'on y tient compte des incidences des initiatives proposées sur le développement des communautés minoritaires de langue officielle et sur la dualité linguistique. Ainsi, les institutions fédérales concernées sont plus au fait de leurs obligations à l'égard de l'article 41 et en tiennent compte dans le processus d'élaboration des politiques ou des programmes.

Patrimoine canadien a également travaillé avec le Secrétariat du Conseil du Trésor afin que les nouvelles Politique et Directive sur les paiements de transfert tiennent compte de l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion du français et de l'anglais. Ces considérations sont donc intégrées dans la mise en œuvre des politiques et programmes des institutions fédérales.

De plus, le Ministère a collaboré avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) pour intégrer les considérations relatives à l'article 41 à la Réponse du gouvernement du Canada au rapport du Comité sénatorial spécial sur le vieillissement. Il a également travaillé avec Citoyenneté et Immigration Canada pour positionner les langues officielles et les communautés dans le nouveau guide d'étude pour la citoyenneté canadienne.

Enfin, un groupe de travail réunissant Patrimoine canadien et l'École de la fonction publique du Canada pour l'initiative des stages de maintien linguistique a été mis sur pied. Le groupe de travail a positionné les communautés de langue officielle en situation minoritaire comme partenaires du maintien des acquis linguistiques et a fait la promotion de l'initiative auprès de nombreux réseaux, dont le Conseil du Réseau des champions des langues officielles, le Forum des bonnes pratiques, le Forum des gestionnaires, le Réseau des coordonnateurs nationaux et le Réseau de coordination interministérielle à Patrimoine canadien.

Coordination de la mise en œuvre de l'article 41 à Patrimoine canadien

L'ensemble des responsables des programmes et politiques à Patrimoine canadien est au fait des obligations du Ministère quant à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*; ils tiennent compte des priorités des communautés de langue officielle en situation minoritaire et saisissent toutes les occasions de promouvoir le français et l'anglais. Les régions, secteurs et directions générales sont appuyés par un réseau de coordonnateurs et la championne des langues officielles est soutenue dans son rôle d'influence au sein du Ministère.

Dans la foulée de l'inclusion des considérations de langues officielles dans la mise en œuvre de ses politiques et programmes, Patrimoine canadien veille notamment à ce que des clauses linguistiques adaptées selon le cas soient incluses dans les accords de financement. L'ensemble des directions générales a été sensibilisé et bénéficie régulièrement de conseils à cet effet.

Recherche

La direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien investit des ressources dans le domaine de la recherche qui contribuent à l'atteinte des objectifs de ses programmes Développement des communautés de langue officielle et Mise en valeur des langues officielles. Au cours de l'exercice 2009-2010, le Ministère s'est consacré à acquérir des données pertinentes grâce à des recherches ponctuelles et des enquêtes statistiques. Le Ministère a également continué à consolider les différentes bases de données dont il dispose et à raffiner les méthodes utilisées dans ses analyses.

Par le biais de son unité de recherche, la direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles (DGPALO) participe à plusieurs réseaux de recherche au sein du gouvernement et avec des organismes externes. Elle est notamment membre du Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles, du Comité ministériel de la recherche de Patrimoine

canadien, du Réseau de recherche de la citoyenneté et du patrimoine, du Comité du programme de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, de même que du Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la DGPALO a poursuivi ses activités d'acquisition et d'analyse des données provenant de sources multiples, y compris de son propre ministère, d'autres ministères, de Statistique Canada, ainsi que des secteurs privé et communautaire. Les membres de l'équipe de recherche agissent en quelque sorte comme « courtiers d'information » et signent des conventions de droits d'utilisation avec des tiers, favorisant ainsi l'accès des clients et partenaires aux données de Statistique Canada. Les activités de l'équipe enrichissent les connaissances des agents de programme de la

RECHERCHE

1 Les résultats visés :

- Alimenter notre compréhension des questions relatives à la dualité linguistique, à l'apprentissage de la langue seconde et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

2 Les moyens :

- Mener des activités de collecte et d'analyse de données;
- Diffuser des données;
- Contribuer à l'orientation des politiques et des programmes.

3 Les résultats (exemples) :

- L'élaboration d'études de cas sur la vitalité des communautés francophones du Yukon, des Territoires-du-Nord-Ouest et du Nunavut.
- L'étude *L'évolution du Canada et des langues officielles* dresse un portrait précis des changements qui affectent le Canada et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la dualité linguistique du pays.

direction générale, ainsi que des ministères et organismes fédéraux qui ne disposent pas des mêmes capacités de recherche en matière de langues officielles.

Parmi les initiatives mises de l'avant en 2009-2010, la DGPALO a requis les services de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML) pour la production de données d'enquête, d'analyses, de bibliographies qui contribuent à la capacité de recherche et aux fonds de données du Ministère dans le domaine de la vitalité des communautés de langue officielle. Trois des cinq composantes de ce projet de recherche ont été complétées en 2009-2010, soit :

- L'élaboration d'études de cas sur la vitalité des communautés francophones du Yukon, des Territoires-du-Nord-Ouest et du Nunavut;

- La création d'une bibliographie électronique annotée de ressources liées à des thèmes touchant la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, telles l'éducation dans la langue de la minorité ou la vitalité ethnolinguistique.
- Le développement et la mise en œuvre d'une initiative de réseautage visant à encourager la recherche portant sur les communautés anglophones du Québec et à établir une capacité de recherche parmi les différents intervenants concernés par le statut de ces communautés.

Enfin, s'ajoutent à ces différents projets ponctuels les travaux réalisés dans le cadre du développement du système d'information

géographique sur les langues officielles. Grâce à l'initiative « Les communautés en contexte », des chercheurs du secteur ont été en mesure d'analyser l'évolution socioéconomique et démolinguistique des populations de langue officielle afin de mieux comprendre les réalités régionales liées à des dimensions comme le niveau d'instruction et la participation au marché du travail. Ils ont ainsi fourni des données utiles aux agents de programme responsables d'analyser les propositions des clients.

La capacité croissante d'intégration de données de diverses sources (recensement, recherche sur l'opinion publique, données administratives, etc.) améliore la pertinence de conclusions de recherche. La collecte de données récurrentes suppose une capacité accrue de suivi des tendances par les chercheurs et les analystes de politiques du Ministère.

Gestion des programmes

Dès 2000, le gouvernement du Canada s'est doté d'un nouveau cadre de gestion moderne afin d'offrir au public la plus haute qualité de service possible. Conséquemment, la Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles a elle-même adopté un plan de gestion moderne qui comprend diverses mesures lui permettant d'opérer les changements voulus afin de s'adapter au cadre de gestion gouvernemental. La DGPALO s'est ainsi dotée d'un cadre de gestion et de responsabilisation des Programmes d'appui aux langues officielles et d'une gestion axée sur les résultats.

Parmi les mesures prises en 2009-2010, les initiatives les plus significatives sont l'amélioration des délais de traitement des demandes des PALO et la révision des lignes directrices.

Amélioration des délais de traitement des demandes

Les Programmes d'appui aux langues officielles sont gérés en collaboration avec le secteur communautaire des communautés de langue officielle en situation minoritaire, les provinces et les territoires, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi que des organismes sans but lucratif.

L'évaluation sommative complète des PALO, terminée en 2009, a entre autres souligné des défis auxquels les programmes auront à faire face, notamment la simplification des processus administratifs et de reddition de comptes.

L'amélioration des délais de traitement a fait l'objet d'audiences publiques et d'un rapport du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, déposé le 2 décembre 2009. Le Comité a fait 10 recommandations.

Le rapport reconnaît que le Ministère a entrepris un certain nombre de mesures positives en vue d'atténuer l'impact négatif sur les organismes clients, mais propose que des mesures de redressement soient prises afin de maintenir l'engagement du Ministère envers l'épanouissement des communautés. En 2009-2010, le Ministère a apporté des changements afin d'alléger et de simplifier le travail exigé des organismes demandeurs, d'accélérer le traitement par les représentants ministériels et de réduire le volume de demandes à traiter chaque année, tout en assurant le respect des dispositions de la Politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert sur le plan des rapports et de la responsabilité. Ces changements sont en vigueur et ont déjà eu des répercussions positives sur les groupes clients qui ont présenté des demandes de fonds pour 2010-2011.

Lignes directrices des PALO

Le 25 mars 2009, suite à l'évaluation et à la vérification des PALO complétées en 2008, le Cabinet a approuvé le renouvellement des modalités des PALO. Dans la foulée de ce renouvellement, les lignes directrices, dont la dernière version datait de mars 2004, ont été révisées et approuvées par le ministre en mars 2010. La nouvelle version a apporté plusieurs changements, notamment pour refléter la création du nouveau programme Fonds de développement culturel et la disparition du Partenariat interministériel pour les communautés de langue officielle (PICLO). D'autres modifications administratives ont été faites pour répondre aux exigences des nouvelles politiques et directives sur les paiements de transfert. Afin que les demandeurs en soient informés et s'en servent dès leurs demandes 2011-2012, les nouvelles lignes directrices ont été rendues publiques et affichées sur le site Web du Ministère à l'adresse : <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/pgm/index-fra.cfm>

Unité des pratiques opérationnelles (UPO)

Le mandat de l'Unité des pratiques opérationnelles (UPO) comporte quatre volets principaux d'intervention : liaison, développement de directives, procédures et outils de travail, formation et vérification de bénéficiaires. L'UPO joue un rôle essentiel de liaison et de collaboration avec le Centre d'expertise des subventions et contributions (CESC) afin d'assurer que la gestion des programmes se fait en tenant compte des orientations du CESC en matière de diligence raisonnable. L'UPO élabore également des directives, procédures et outils de travail afin d'assurer une gestion efficace des PALO.

En 2009-2010, l'Unité des pratiques opérationnelles (UPO) a apporté plusieurs améliorations aux processus d'attribution de financement afin de réduire le temps de traitement des demandes. Les améliorations comprennent la promotion du financement pluriannuel, l'augmentation du seuil de financement pour les subventions aux projets, la révision des outils de travail pour les agents de programmes (outil d'évaluation et de gestion des risques associés aux projets et nouveau formulaire modèle de recommandation d'approbation), et l'affichage des normes de service sur le site Web du Ministère. Ces améliorations ont déjà eu des répercussions positives sur les groupes clients qui ont présenté des demandes de fonds pour 2010-2011.

De plus, l'UPO administre une bibliothèque électronique contenant des outils de travail et des directives pour l'ensemble des agents et gestionnaires des langues officielles. Cette bibliothèque permet un meilleur accès aux programmes puisque les demandes sont traitées plus équitablement par les agents de programmes d'une région à un autre.



ANNEXE 1 Répartition des dépenses par province et territoire, 2009-2010

	Développement des communautés de langues officielles				Mise en valeur des langues officielles				Total
	Vie communautaire	Éducation dans la langue de la minorité	Appui aux droits linguistiques	Total partiel	Promotion de la dualité linguistique	Apprentissage de la langue seconde	Appui aux droits linguistiques	Total	
Terre-Neuve	1 705 735	1 301 551	-	3 007 286	130 000	2 639 295	-	2 769 295	5 776 581
Ile-du-Prince-Édouard	2 618 800	1 970 732	-	4 589 532	234 395	1 676 602	-	1 910 997	6 500 529
Nouvelle-Écosse	3 438 362	5 822 725	-	9 261 087	233 000	3 761 355	-	3 994 355	13 255 442
Nouveau-Brunswick	6 153 286	16 776 012	-	22 929 298	366 000	5 670 979	-	6 036 979	28 966 277
Québec	5 308 618	46 715 473	-	52 024 091	244 450	18 652 778	-	18 897 228	70 921 319
Ontario	7 969 304	62 109 285	-	70 078 589	420 000	24 365 722	-	24 785 722	94 864 311
Manitoba	4 590 645	8 506 249	-	13 096 894	154 500	6 015 451	-	6 169 951	19 266 845
Saskatchewan	3 638 578	3 673 018	-	7 311 596	148 500	4 863 619	-	5 012 119	12 323 715
Alberta	4 039 520	8 362 966	-	12 402 486	180 000	9 674 859	-	9 854 859	22 257 345
Colombie-Britannique	4 032 607	7 156 572	-	11 189 179	303 105	10 914 458	-	11 217 563	22 406 742
Territoires du Nord-Ouest	2 689 180	1 382 850	-	4 072 030	52 000	1 204 705	-	1 256 705	5 328 735
Yukon	2 343 160	1 235 800	-	3 578 960	-	977 100	-	977 100	4 556 060
Nunavut	1 919 280	772 885	-	2 692 165	50 000	649 746	-	699 746	3 391 911
National (y compris projets pancanadien et inter régionaux)	10 632 331	4 307 521	837 930	15 777 782	3 040 952	22 616 197	228 600	25 885 749	41 663 531
Total	61 079 406	170 093 639	837 930	232 010 975	5 556 902	113 682 866	228 600	119 468 368	351 479 343

ANNEXE 2 Répartition des dépenses selon les volets de programme, 2009-2010

Développement des communautés de langue officielle				Mise en valeur des langues officielles			
Vie communautaire	Budget Régulier	Stratégies Additionnelles	Total	Promotion de la dualité Linguistique	Budget Régulier	Stratégies Additionnelles	Total
				Appréciation et rapprochement			
Collaboration avec le secteur communautaire	31 233 781	7 976 072	39 209 853	Collaboration en matière de promotion	3 162 805	0	3 162 805
				Appui à l'innovation	85 750	1 830 325	1 916 075
Collaboration intergouvernementale de services dans la langue de la minorité	12 783 918	4 019 582	16 803 500	Total partiel	3 248 555	1 830 325	5 078 880
				Capacité bilingue			
Fonds de développement culturel	0	3 434 100	3 434 100	Appui à l'interprétation et à la traduction	388 022	0	388 022
				Appui à l'innovation	90 000	0	90 000
Jeunesse canada au travail	1 631 953	-	1 631 953	Total partiel	478 022	0	478 022
Total – vie communautaire	45 649 652	15 429 754	61 079 406	Total – promotion de la dualité linguistique	3 726 577	1 830 325	5 556 902
Éducation dans la langue de la minorité				Apprentissage de la Langue seconde			
Collaboration intergouvernementale				Collaboration intergouvernementale			
Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement dans la Langue de la minorité et fonds complémentaires	106 886 429	58 899 689	165 786 118	Appui au maintien et à l'amélioration des programmes d'enseignement du français ou de l'anglais langue seconde et fonds complémentaires	55 513 029	34 200 000	89 713 029
Appui complémentaire à l'apprentissage Linguistique	1 391 921	1 245 600	2 637 521	Appui complémentaire à l'apprentissage Linguistique	11 787 606	9 554 400	21 342 006
Collaboration avec le secteur				Collaboration avec le secteur			
Non gouvernemental	1 670 000	-	1 670 000	Non gouvernemental	786 620	-	786 620
				Jeunesse canada au travail dans les deux langues officielles.	1 841 211	-	1 841 211
Total – éducation, langue de la minorité	109 948 350	60 145 289	170 093 639	Total – apprentissage langue seconde	69 928 466	43 754 400	113 682 866
Appui aux droits linguistiques				Appui aux droits linguistiques			
Mode alternatifs de résolution de conflits	467 241	-	467 241	Information et promotion	228 600	-	228 600
Recours judiciaires	370 689	-	370 689				
Total – appui aux droits linguistiques	837 930	-	837 930	Total appui aux droits linguistiques	228 600	-	228 600
Total – développement des communautés de langue officielle	156 435 932	75 575 043	232 010 975	Total - mise en valeur des langues officielles	73 883 643	45 584 725	119 468 368

Total global (subventions et contributions): 351 479 343

Coût d'administration des programmes: 10 050 056

ANNEXE 3 Dépenses en éducation 2009-2010

Collaboration intergouvernementale	Langue de la minorité			Langue seconde			Total		
	Fédéral		Provincial	Fédéral		Provincial	Fédéral		Provincial
	\$	%	\$	\$	%	\$	\$	%	\$
Fonds réguliers									
Participation des élèves	30 383 564	17,9 %	35 090 920	9 987 365	8,9 %	11 451 422	40 370 929	14,3 %	46 542 342
Offre des programmes	54 319 712	31,9 %	65 244 603	45 273 184	40,5 %	97 716 134	99 592 896	35,3 %	162 960 737
Rendement des élèves	7 821 058	4,6 %	13 365 697	4 061 730	3,6 %	6 116 443	11 882 788	4,2 %	19 482 140
Milieus scolaires enrichis	14 773 240	8,7 %	39 171 686	7 163 681	6,4 %	7 605 242	21 936 921	7,8 %	46 776 928
Accès à l'enseignement postsecondaire	23 639 057	13,9 %	25 341 563	5 989 460	5,4 %	6 059 124	29 628 517	10,5 %	31 400 687
Appui au personnel éducatif et recherche	17 561 110	10,3 %	19 578 226	13 586 034	12,1 %	13 595 003	31 147 144	11,0 %	33 173 229
Total partiel	148 497 741	87,3 %	197 792 695	86 061 454	76,9 %	142 543 368	234 559 195	83,2 %	340 336 063
Fonds complémentaires									
Participation des élèves	2 784 702	1,6 %	7 347 519	-	-	-	2 784 702	1,0 %	7 347 519
Offre des programmes	2 471 500	1,5 %	4 223 040	-	-	-	2 471 500	0,9 %	4 223 040
Rendement des élèves	0	0,0 %	0	-	-	-	0	0,0 %	0
Milieus scolaires enrichis	4 168 000	2,5 %	27 117 477	-	-	-	4 168 000	1,5 %	27 117 477
Accès à l'enseignement postsecondaire	7 092 185	4,2 %	4 027 020	-	-	-	-	-	4 027 020
Appui au personnel éducatif et recherche	771 990	0,5 %	817 980	-	-	-	771 990	0,3 %	817 980
Total partiel	17 288 377	10,2 %	43 533 036	-	-	-	10 196 192	3,6 %	43 533 036
Fonds complémentaires									
Participation des élèves	-	-	-	70 000	0,1 %	0	70 000	0,0 %	0
Offre des programmes	-	-	-	626 575	0,6 %	0	626 575	0,2 %	0
Rendement des élèves	-	-	-	0	0,0 %	0	0	0,0 %	0
Milieus scolaires enrichis	-	-	-	0	0,0 %	0	-	-	-
Accès à l'enseignement postsecondaire	-	-	-	1 925 576	1,7 %	1 745 886	1 925 576	0,7 %	1 745 886
Appui au personnel éducatif et recherche	-	-	-	1 029 424	0,9 %	639 134	1 029 424	0,4 %	639 134
Total partiel	-	-	-	3 651 575	3,3 %	2 385 020	3 651 575	1,3 %	2 385 020
Total partiel - collaboration intergouvernementale	165 786 118	97,5 %	241 325 731	89 713 029	80,2 %	144 928 388	255 499 147	90,6 %	386 254 119
Programmes nationaux									
Explore et destination clic (bourses)	852 778	0,5 %	0	16 202 788	14,5 %	0	17 055 566	6,0 %	0
Odysée et accent (moniteurs)	1 784 743	1,0 %	0	5 139 218	4,6 %	0	6 923 961	2,5 %	0
Collaboration avec le secteur non gouvernemental	\$	%							
Appui à l'enseignement	1 670 000	1,0 %	0	786 620	0,7 %	0	2 456 620	0,9 %	0
Total global	170 093 639		241 325 731	111 841 655		144,928,388	281 935 294	91 %	386 254 119

Annexe 4

Données sur les effectifs

Effectifs dans les programmes d'enseignement de langue seconde dans les écoles du système d'éducation de la majorité

Terre-Neuve-et-Labrador

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1976-1977	157 686	67 252	42,6 %	56	< 0,1 %
2006-2007	74 345	44 639	60,0 %	7 222	9,7 %
2007-2008	72 109	43 868	60,8 %	7 501	10,4 %
2008-2009	70 641	42 601	60,3 %	8 008	11,3 %

Île-du-Prince-Édouard

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1976-1977	27 903	16 507	59,2 %	304	1,1 %
2006-2007	21 365	12 975	60,7 %	4 108	19,2 %
2007-2008	20 813	12 691	61,0 %	4 246	20,4 %
2008-2009	20 324	12 217	60,1 %	4 237	20,8 %

Nouvelle-Écosse

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1976-1977	201 279	87 450	43,4 %	46	< 0,1 %
2006-2007	138 295	72 876	52,7 %	14 625	10,6 %
2007-2008	134 965	70 546	52,3 %	14 683	10,9 %
2008-2009	132 827	68 596	51,6 %	15 055	11,3 %

Nouveau-Brunswick

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1976-1977	163 385	73 430	44,9 %	2 504	1,5 %
2006-2007	112 013	64 722	57,8 %	21 285	19,0 %
2007-2008	110 288	60 371	54,7 %	20 719	18,8 %
2008-2009	108 407	42 843	39,5 %	18 658	17,2 %

Québec

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1970-1971	1 588 788	855 330	53,8 %		
2006-2007	940 396	759 119	80,7 %		
2007-2008	918 270	739 227	80,5 %		
2008-2009	897 172	720 263	80,3 %		

Ontario

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1976-1977	1 973 140	852 184	43,2 %	12 363	0,6 %
2006-2007	2 103 456	981 322	46,7 %	158 405	7,5 %
2007-2008	2 087 588	980 211	47,0 %	162 321	7,8 %
2008-2009	2 070 736	970 686	46,9 %	167 215	8,1 %

Manitoba

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1976-1977	225 698	86 311	38,2 %	1 290	0,6 %
2006-2007	180 043	85 462	47,5 %	17 871	9,9 %
2007-2008	179 320	83 748	46,7 %	18 214	10,2 %
2008-2009	177 962	84 156	47,3 %	18 563	10,4 %

Saskatchewan

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1976-1977	219 191	57 023	26,0 %	338	0,2 %
2006-2007	169 045	65 016	38,5 %	8 858	5,2 %
2007-2008	165 691	64 859	39,1 %	9 114	5,5 %
2008-2009	164 453	60 673	36,9 %	9 346	5,7 %

Alberta

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1976-1977	441 070	131 274	29,8 %	5 329	1,2 %
2006-2007	560 563	162 859	29,1 %	31 317	5,6 %
2007-2008	559 118	169 756	30,4 %	32 060	5,7 %
2008-2009	564 051	174 798	31,0 %	32 797	5,8 %

Colombie-Britannique

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1976-1977	536 237	153 851	28,7 %	862	0,2 %
2006-2007	564 835	249 909	44,2 %	39 509	7,0 %
2007-2008	558 896	248 221	44,4 %	40 996	7,3 %
2008-2009	553 737	241 679	43,6 %	42 471	7,7 %

Yukon

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1983-1984	4 548	2 130	46,8 %	171	3,8 %
2006-2007	5 227	2 616	50,0 %	462	8,8 %
2007-2008	5 227	2 627	50,3 %	536	10,3 %
2008-2009	5 005	2 700	53,9 %	576	11,5 %

Territoires du Nord-Ouest

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1983-1984	12 901	3 500	27,1 %	151	1,2 %
2006-2007	9 332	2 889	31,0 %	630	6,8 %
2007-2008	9 048	2 807	31,0 %	661	7,3 %
2008-2009	8 762	2 616	29,9 %	664	7,6 %

Nunavut

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1999-2000	9 584	-	n.d.	-	n.d.
2006-2007	9 065	-	n.d.	-	n.d.
2007-2008	9 023	-	n.d.	-	n.d.
2008-2009	9 280	-	n.d.	-	n.d.

Total – Canada

Étudiants en français langue seconde et étudiants en anglais langue seconde dans les systèmes de la majorité

Année	Population totale au sein des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
1975-1976	5 354 281	2 252 995	42,1 %	5 292	0,1 %
2006-2007	4 887 980	2 504 404	51,2 %	304 292	6,2 %
2007-2008	4 830 356	2 478 932	51,3 %	311 051	6,4 %
2008-2009	4 783 357	2 423 828	50,7 %	317 590	6,6 %

Étudiants de langue anglaise dans les systèmes de la majorité qui apprennent le français comme langue seconde (Canada moins le Québec)

1975-1976	3 979 372	1 501 756	37,7 %	5 292	0,1 %
2006-2007	3 947 584	1 745 285	44,2 %	304 292	7,7 %
2007-2008	3 912 086	1 739 705	44,5 %	311 051	8,0 %
2008-2009	3 886 185	1 703 565	43,8 %	317 590	8,2 %

Étudiants du système d'éducation de langue française qui apprennent l'anglais langue seconde au Québec

1975-1976	1 374 909	751 239	54,6 %	n.d.
2006-2007	940 396	759 119	80,7 %	n.d.
2007-2008	918 270	739 227	80,5 %	n.d.
2008-2009	897 172	720 263	80,3 %	n.d.

Effectifs des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité

Terre-Neuve-et-Labrador

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1970-1971	160 915	185	M à 12	0,1 %
2006-2007	74 345	222	M à 12	0,3 %
2007-2008	72 109	251	M à 12	0,3 %
2008-2009	70 641	269	M à 12	0,4 %

Île-du-Prince-Édouard

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1970-1971	30 622	796	M à 12	2,6 %
2006-2007	21 365	705	1 à 12	3,3 %
2007-2008	20 813	694	1 à 12	3,3 %
2008-2009	20 324	712	1 à 12	3,5 %

Nouvelle-Écosse

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1970-1971	214 897	7 388	M à 12	3,4 %
2006-2007	138 295	4 124	P à 12	3,0 %
2007-2008	134 965	4 256	P à 12	3,2 %
2008-2009	132 827	4 358	P à 12	3,3 %

Nouveau-Brunswick

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1970-1971	175 912	60 679	M à 12	34,5 %
2006-2007	112 013	32 353	M à 12	28,9 %
2007-2008	110 288	31 725	M à 12	28,8 %
2008-2009	108 407	31 119	M à 12	28,7 %

Québec

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1970-1971	1 588 788	248 855	M à 11	15,7%
2006-2007	940 396	104 129	M à 11	11,1%
2007-2008	918 270	101 285	M à 11	11,0%
2008-2009	897 172	98 842	M à 11	11,0%

Ontario

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1970-1971	2 022 401	111 455	M à 12	5,5 %
2006-2007	2 103 456	90 217	M à 13	4,3 %
2007-2008	2 087 588	91 071	M à 13	4,4 %
2008-2009	2 070 736	91 830	M à 13	4,4 %

Manitoba

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1970-1971	246 946	10 405	M à 12	4,2 %
2006-2007	180 043	5 338	M à 12	3,0 %
2007-2008	179 320	5 378	M à 12	3,0 %
2008-2009	177 962	5 323	M à 12	3,0 %

Saskatchewan

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1970-1971	247 332	765	M à 12	0,3 %
2006-2007	169 045	1 132	M à 12	0,7 %
2007-2008	165 691	1 118	M à 12	0,7 %
2008-2009	164 453	1 162	M à 12	0,7 %

Alberta

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
19783-1984	448 835	1 076	M à 12	0,2 %
2006-2007	560 563	4 737	M à 12	0,8 %
2007-2008	559 118	5 161	M à 12	0,9 %
2008-2009	564 051	5 254	M à 12	0,9 %

Colombie-Britannique

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1979-1980	511 671	213	M à 12	<0,1 %
2006-2007	564 835	3 816	M à 12	0,7 %
2007-2008	558 896	3 964	M à 12	0,7 %
2008-2009	553 737	4 221	M à 12	0,8 %

Yukon

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1984-1985	4 697	30	M à 8	0,6 %
2006-2007	5 227	147	M à 12	2,8 %
2007-2008	5 227	143	M à 12	2,7 %
2008-2009	5 005	158	M à 12	3,2 %

Territoires du Nord-Ouest

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1990-1991	14 079	63	M à 11	0,4 %
2006-2007	9 332	163	M à 11	1,7 %
2007-2008	9 048	181	M à 11	2,0 %
2008-2009	8 762	193	M à 11	2,2 %

Nunavut

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
2002-2003	8 901	40	M à 12	0,4 %
2006-2007	9 065	48	M à 12	0,5 %
2007-2008	9 023	49	M à 12	0,5 %
2008-2009	9 280	53	M à 12	0,6 %

Canada total

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1970-1971	4 687 813	440 528	-	9,4 %
2006-2007	4 887 980	247 131	-	5,1 %
2007-2008	4 830 356	245 276	-	5,1 %
2008-2009	4 783 357	243 494	-	5,1 %

Total – Écoles de langue française en situation minoritaire

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1970-1971	4 066 643	191 673	-	4,7 %
2006-2007	3 947 584	143 002	-	3,6 %
2007-2008	3 912 086	143 991	-	3,7 %
2008-2009	3 886 185	144 652	-	3,7 %

Symboles clés :

M = Maternelle

P = primaire

ALS = Anglais langue seconde

FLS = Français langue seconde

n.d. données non disponible

Notes :

1. Les données pour les provinces suivantes sont exclues des tableaux pour 1970-1971 : Alberta, car aucune donnée n'était disponible, Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, car il n'y avait aucune école dans la langue de la minorité en 1970-1971. Pour chacune de ces juridictions, l'année la plus récente pour laquelle les données sont disponibles est présentée dans tous les tableaux afin de déterminer l'année de référence.

2. Les données de la langue seconde présentent les inscriptions dans les systèmes de la majorité, (français au Québec et anglais à l'extérieur du Québec). Pour tous les effectifs de langue seconde, les inscriptions en immersion française sont comprises dans les totaux et sont présentées séparément. Les étudiants d'immersion française dans les écoles de langue anglaise au Québec ne sont pas inclus dans les totaux des inscriptions de langue seconde. Les données des effectifs de langue seconde pour le système de la minorité de langue française au Nouveau-Brunswick n'étaient pas disponibles.

3. Le total des effectifs de langue seconde de 1975-1976 ne comprend pas les inscriptions au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest pour lesquels les données n'étaient pas disponibles.

Source : Le Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada

Annexe 5 Programmes d'appui aux langues officielles - Résultats visés et volets de programme

Développement des communautés de langue officielle	Mise en valeur des langues officielles
<p>Objectif : Favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement</p>	<p>Objectif : Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.</p>
<p>Résultats visés</p>	
<p>À moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres des communautés minoritaires : <ul style="list-style-type: none"> – ont un accès accru à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu; – ont un accès accru à des programmes et services offerts, dans leur langue, par les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités; – améliorent leur capacité à vivre dans leur propre langue, à participer à la société canadienne et à assurer leur développement à long terme. • Les multiples partenaires travaillant au développement et à l'épanouissement des communautés se concertent et collaborent davantage afin de mieux cibler leurs interventions pour appuyer le développement des communautés minoritaires de langue officielle. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pérennité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. • Les Canadiennes et les Canadiens ont conscience de leur identité canadienne. • Renforcement de la cohésion sociale au Canada. 	<p>À moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une proportion accrue de Canadiennes et Canadiens : <ul style="list-style-type: none"> – ont une connaissance pratique des deux langues officielles; – ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique; – acceptent les droits des minorités de langue officielle et favorisent leur participation à la société canadienne. • Les ministères et organismes fédéraux, sensibilisés à leurs responsabilités en matière de dualité linguistique, accroissent leurs interventions dans ce domaine. • De nombreux partenaires qui appuient le renforcement de la dualité linguistique et de la langue française se concertent et collaborent pour mieux cibler leurs interventions. <p>À long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> • La reconnaissance du Canada comme pays officiellement bilingue. • La reconnaissance et l'appui de l'ensemble des Canadiens envers la dualité linguistique. • Les Canadiens ont conscience de leur identité canadienne • Le renforcement de la cohésion sociale au Canada.
<p>Trois volets de programme</p>	
<p>Vie communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec le secteur communautaire • Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité • Fonds Stratégique • Fonds de développement culturel • Jeunesse Canada au travail <p>Éducation dans la langue de la minorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration intergouvernementale • Collaboration avec le secteur non gouvernemental <p>Appui aux droits linguistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modes alternatifs de résolution de conflits • Recours judiciaires 	<p>Promotion de la dualité linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréciation et rapprochement • Appui à l'interprétation et à la traduction <p>Apprentissage de la langue seconde</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration intergouvernementale • Collaboration avec le secteur non gouvernemental • Jeunesse Canada au travail <p>Appui aux droits linguistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et promotion
<p>Autres interventions</p>	
<p>Coordination de l'engagement fédéral Recherche Gestion des programmes</p>	